



PROCÈS VERBAL

du Conseil Municipal

du 07 mars 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni salle du Conseil Municipal, le 07 mars 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, sur convocation du 01 mars 2024.

Ville de MONT DE MARSAN
2 Place du Général Leclerc
40000 MONT DE MARSAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 35

Nombre de votants : 35

Quorum : 18

Date de la convocation : 01/03/2024

Sont présents :

M.Charles DAYOT, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M.Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M.Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M.Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M.Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M.Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M.Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M.Jean-Jacques GOURDON, M.Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M.Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M.Mathis CAPDEVILLE, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Céline PIOT, M.Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M.Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M.Benoît PIARRINE.

Sont excusés avec procuration :

M. Philippe EYRAUD donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,
Mme Nathalie GARCIA donne pouvoir à Mme Delphine LEBLANC,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN.

Jeanine LAMAISON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Juste vous signaler que vous avez une délibération sur table. Je vous propose de la mettre dans l'ordre du jour et on commencera par cette délibération.

■ Ordre du jour de la séance :

- **Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 (n°1)**

Y a-t-il des points que vous voudriez porter à notre attention ? S'il n'y en a pas, on le considère comme approuvé.

Unanimité

- Compte rendu des décisions du Maire (n°2)

Y a-t-il des points ou des questionnements liés aux prises de décisions entre le 27 décembre et le 6 février ?

M. J.N CAPDEVILLE : Serait-il possible de savoir pourquoi vous avez été amené à désigner des avocats pour un recours intenté par M. PAYROS et Mme DARIET, et pour une assignation en référé de M. David BLANC ? Merci.

Monsieur le Maire : Je vais laisser la parole à Mme HAURIE.

Mme HAURIE : Assignation en référé déposée par M. BLANC auprès du tribunal judiciaire de Mont de Marsan. C'était dans le cadre d'un sinistre intervenu sur son terrain provoqué par une mise en charge du réseau de collecte des eaux pluviales qui a conduit à un refoulement d'un regard inconnu. En fait, une déclaration d'incompétence, tribunal judiciaire, obligation de prendre un avocat, mais une déclaration d'incompétence va être rendue dès lors que c'est le tribunal administratif qui est compétent puisque cela relève de Mont de Marsan Agglomération.

Pour le reste, c'est un recours qui a été fait suite au dépôt d'un permis de construire de Mme Isidore DUCAMP. Un recours gracieux a été rejeté et M. PAYROS et Mme DARIET ont intenté deux recours devant le tribunal administratif de Pau contre la Ville de Mont de Marsan. Dans le premier recours, les requérants demandent l'annulation de l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable de division et dans le second recours, ils demandent l'annulation du permis de construire qui a été alloué.

L'affaire est en cours devant le tribunal de Pau.

Monsieur le Maire : Merci Pascale Haurie. Est-ce que vous avez d'autres remarques sur les prises de décisions ?

On considère que nous avons pris connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre dans la période du 27/12 au 06/02.

Je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour, comme je vous l'ai dit, si vous acceptez de délibérer sur table sur l'installation d'une signalétique bilingue.

- Délibération N° 2024/03-0077 (n°3)

Objet : Installation de signalétique bilingue.

Nomenclature Acte :

8.3 – Voirie

Rapporteur : Charles DAYOT

La prochaine édition de la Passem ! se déroulera du 30 avril au 5 mai 2024 avec un trajet de 1 100 km parcourus de nuit comme de jour. Depuis Tarbes, la Passem ! traversera cinq départements pour une arrivée à Mont de Marsan.

La Passem ! est une course qui se tient tous les deux ans à travers le territoire de Gascogne (Béarn, Bigorre, Landes et Bas-Adour) et qui a pour but de recueillir des fonds qui sont ensuite reversés à des projets œuvrant pour la transmission et la valorisation de la *lenga nosta** (*notre langue*).

Cet événement sera le moment choisi pour la pose de deux panneaux en gascon situés en entrée et sortie de ville avenue du Houga.

La loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (dite « loi Molac ») reconnaît désormais la signalétique bilingue. Ce texte autorise de façon claire les services publics à recourir à des traductions en langue régionale par exemple sur les bâtiments publics, les panneaux de signalisation, mais aussi dans la communication institutionnelle.

Pour rappel, la dénomination des rues, chemins et lieux-dits, relève de la compétence du Conseil Municipal qui règle les affaires de la commune par délibération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le point d'implantation en entrée et sortie de ville avenue du Houga de ces deux panneaux en gascon.

Monsieur le Maire : On commence par deux panneaux en gascon qui seront à l'entrée de ville qui correspond à l'arrivée de cette sorte de transhumance, situés sur l'avenue du Houga.

C'est un sujet que nous avons abordé avec Mme PIOT notamment, mais pas uniquement. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Mme PIOT : En fait, je n'ai qu'un mot à dire : « mercés plan », merci beaucoup. J'espère que le vote sera en faveur de ces panneaux bilingues. J'ai bien entendu que ce sont les premiers. On commence symboliquement par ceux de l'artère qui va recevoir la Passem !, mais il sera bien qu'il y ait les autres entrées ou sorties de ville, mais je crois savoir que c'est prévu, et peut-être que l'on pourra dans un futur proche envisager d'autres signalétiques urbaines, notamment les noms de rues, peut-être pas toutes, mais quelques rues historiques ou en tout cas là où il y a des endroits du patrimoine, des endroits un peu porteurs.

Je vous le rappelle, c'est vraiment important. Ce n'est pas anecdotique. C'est permettre de faire vivre la langue. Les traditions, ce n'est pas que le foie gras, même si c'est très bien, la corrida et je ne sais quoi d'autre. La langue doit vivre. La langue, ce n'est pas celle du passé même si on parle français et c'est très bien, c'est une langue commune, mais ce n'est pas une langue unique comme certains ont pu l'envisager.

Parler plusieurs langues, ce n'est pas être contre la République. Je sais bien qu'il y a des groupes qui peuvent parfois utiliser les langues pour être séparatistes ou être contre la République, mais en tout cas, la militance pour les langues est aussi par des républicains, même des républicains jacobins, parce que le mot jacobin n'est

pas très bien compris. Cela ne veut pas dire centralisateur. C'est plutôt parisianiste. Bref !

Tout cela pour dire que si la République a peur des langues, c'est qu'elle est bien affaiblie. Au contraire, elle peut se dynamiser grâce au plurilinguisme, grâce au multilinguisme, et faire vivre notre culture, faire vivre le gascon, c'est permettre aussi d'avoir un environnement pour les enfants qui ont fait le choix d'un enseignement bilingue et pour redonner un honneur à cette langue qui a été oubliée et qui est « *nosta lenga* » et qui est une belle langue.

Merci et j'espère que le projet va pouvoir prendre de l'ampleur. En tout cas, c'est un bon début. Merci.

M. PIARRINE : Par curiosité, est-ce que vous connaissez le contenu du panneau exact et son coût ?

Monsieur le Maire : Lo mont.

Mme PIOT : Le o se prononce ou, mais ne s'écrit pas ou. En fait, il y a une écriture phonétique, mais qui est erronée, « *lou* » et « *moun* ». C'est celle qu'utilisent ceux qui ne connaissent pas la graphie normalisée. Je vais le dire en français, *lo mont*, mais on prononce *lou moun* et donc, c'est cette graphie normalisée qui a été choisie. Le prix n'est pas très élevé.

Monsieur le Maire : On est à quelques centaines d'euros. Je crois que c'est 100 ou 200 € le panneau.

Y a-t-il des voix contre, des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, et notamment son article 8,

Approuve le point d'implantation en entrée et sortie de ville avenue du Houga de deux panneaux en gascon,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0059 (n°4)

Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes – Année 2023.

Nomenclature Acte :

7.1.1 – Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Charles DAYOT

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé le rôle des acteurs publics dans la promotion de l'égalité femmes/hommes. Elle prévoit à terme que soit développée dans toutes les institutions publiques locales une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, c'est-à-dire une démarche transversale visant à tenir compte de la situation respective des femmes et des hommes dans toutes les politiques déclinées par la collectivité ou l'établissement public.

En application de cette loi, les communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le rapport doit faire état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en ce qui concerne le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il décrit les orientations pluriannuelles retenues en lien avec les 4 axes définis à l'article L. 132-2 du Code Général de la Fonction Publique :

- 1) Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- 2) Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- 3) Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- 4) Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Sont, le cas échéant, également présentées les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes 2023 ci-joint est présenté à

l'assemblée.

Monsieur le Maire : C'est quelque chose que l'on a déjà abordé dans un autre lieu il y a deux jours. Je vais aller assez vite sur le formalisme, la loi et la page de délibération pour rentrer dans les actions. Vous avez dû lire les diagnostics qui font écho à ceux qu'on a présentés à l'Agglomération, même si la typologie de nos personnels n'est pas tout à fait la même. On sait que sur l'Agglomération, le secteur médico-social est beaucoup plus féminisé que le secteur technique sur la Ville.

Quelques actions menées en 2023 au niveau de la Ville. La participation à la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2023. Octobre rose, la participation de la Ville à la 3^{ème} édition du Color Run organisé par la base aérienne. Un travail sur les équipements de protection individuelle pour avoir des équipements un peu mixtes, pour féminiser certains équipements qui étaient plutôt masculins par leur taille ou leur forme.

Concernant le plan pluriannuel, des initiatives transverses au niveau culturel à la médiathèque, avec l'achat d'œuvres bien spécifiques, avec la mise en avant d'œuvres, de conférences, d'auteurs sur ces sujets-là. Des actions au Théâtre de Gascogne avec des formations d'équipes, avec une pièce qui est liée à ces sujets de sensibilisation égalité femmes-hommes traités de manière un peu humoristique.

Un plan d'action articulé sur 4 axes. L'articulation entre l'activité professionnelle, la vie personnelle et familiale. Les discriminations, les actes de violence et harcèlement. L'égalité femmes-hommes dans les différents types d'emplois et les écarts de rémunérations femmes-hommes avec un chantier permanent pour essayer de combler ces écarts, même si on ne peut pas uniquement tabler les rémunérations sur une question de sexe, mais on voit que les réajustements que nous faisons peuvent bénéficier aux femmes.

Le télétravail est quelque chose qui a été abordé qui doit peut-être se rationaliser un petit peu plus parce qu'on l'avait fait de manière très brutale pendant le Covid. Il s'agit maintenant de travailler sur cette charte de télétravail, mais on constate que 70% des télétravailleurs sont des femmes et on peut imaginer, au-delà des aspects qualité de vie au travail, de réduction des trajets pour celles et ceux qui habitent loin, que cela peut contribuer à un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle, même si, quand on est en télétravail, on travaille.

Vous dire également que l'on identifie, que l'on analyse et que l'on traite les écarts de rémunération. Je vous ai parlé de la somme de 292 000 € globalement qui avait été allouée à la mise en place des seuils plancher pour l'IFSE, avec une enveloppe de 104 000 € allouée à la revalorisation de certains agents afin de diminuer les écarts des filières, des services, des métiers pour garantir les recrutements sur des métiers qualifiés. 50% des agents bénéficiant d'une augmentation supérieure à 120 € bruts, dont 92% en catégorie C.

Nous essayons au maximum de céder des gens qui sont contractuels et souvent, on est sur des postes occupés par les femmes en matière d'éducation. Même si c'est une compétence Agglomération, cela rejaille aussi sur le territoire de Mont de Marsan. Un certain nombre de jeux, de sensibilisations, de programmes, de boîtes à

outils sont à la disposition des agents qui travaillent au contact des enfants pour transmettre les valeurs d'égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge.

Voilà globalement. Je pourrais être plus long en vous détaillant toutes les actions. Je vous laisse éventuellement réagir s'il y a des sujets que vous voudriez soulever sur ce rapport. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ?

M. J.N CAPDEVILLE : C'est la partie 4 qui nous a particulièrement intéressés. Tout le reste est très intéressant, toutes ces statistiques dont on peut dire qu'elles sont quand même plus générales et on ne voit pas particulièrement la spécificité des femmes dans ce rapport. Les chiffres, les sommes que vous venez d'annoncer sont globalisés, ne sont pas uniquement à destination des femmes. C'est la transparence de cette action. Par contre, la partie 4 sur les actions menées, toutes ces actions sont très importantes, comme l'homophobie, la marche des fiertés, Octobre rose et la féminisation des équipements techniques de protection. Cela semble sans ambition quand même, il nous semble, par rapport à une collectivité pour travailler dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela ne concerne pas que les femmes. L'homophobie ne concerne pas que les femmes. On a le petit clin d'œil sur le pantalon, bien que je crois qu'il est important d'avoir des équipements de travail tout à fait adaptés, mais disons que l'ambition nous semble un peu faible pour une ville comme Mont de Marsan par rapport à ce sujet important d'égalité entre les hommes et les femmes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Ce sont des choses qui s'améliorent chaque année et qui s'étoffent. On a encore une marge de progrès. Je partage le fait que l'on n'en fait jamais assez en la matière, mais depuis le temps que l'on publie ce rapport, on voit qu'il s'étoffe. J'ai le souvenir des premiers où on avait beaucoup de diagnostics et peu d'actions. Je vous rejoins sur le fait que l'on n'en fait jamais assez et qu'il faut que l'on progresse en la matière et que ce soit surtout une approche très transverse par service.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport et que l'on constate tous ensemble que l'on a présenté ce rapport sur l'année 2023.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 29 février 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 janvier 2024,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes pour l'exercice 2023.

- Délibération N° 2024/03-0060 (n°5)

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Evolution d'emplois**

Budget : Ville

Un agent du Parc technique Municipal (mécanicien) a fait valoir ses droits à la retraite en avril 2023. Afin de pourvoir son remplacement, il est proposé de transformer l'emploi initial :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet en emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet au 1^{er} février 2024.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? C'est l'actualisation du tableau des effectifs.

Y a-t-il des voix contre, des abstentions ?

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 29 février 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 janvier 2024,

Décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0061 (n°6)

Objet : Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi de Régisseur(se) des collections au sein du Musée (Iso-effectif).

Nomenclature Acte :

4.2 – Personnel contractuel

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

L'emploi de régisseur des collections au sein du Musée est, à l'heure actuelle, occupé par un agent en CDD « poste vacant ». Au vu des fonctions qui sont associées à ce poste et des besoins du service, il est proposé d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi en application de l'article L.332-8, 2^{ème} alinéa, du Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions suivantes :

- 1 emploi d'assistant de conservation territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base du grade d'assistant de conservation, échelon 4 ;

– l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre d'emploi.

M. DE MARNIX : Je ne vous ai pas tout détaillé, mais je pense que l'on peut comprendre que c'est un emploi qui est largement justifié. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Des questions, des remarques ?

Mme PIOT : Puisque vous précisez que cet emploi est justifié, et nous sommes d'accord, pourquoi n'est-il pas pérenne ? Pourquoi est-ce simplement un contrat de 3 ans qui ne sera peut-être pas renouvelé la prochaine fois ? Pourquoi ne crée-t-on pas un emploi de titulaire ?

M. DE MARNIX : Parce qu'il s'agit d'une personne contractuelle. C'est la règle. Ce n'est pas un fonctionnaire territorial, c'est un agent contractuel. C'est de cette façon que cela fonctionne. C'est une période de 3 ans qui est renouvelable.

Mme PIOT : Oui, mais on pourrait prendre la décision de créer un emploi titulaire.

M. DE MARNIX : On verra en temps utile si c'est justifié. Pour l'instant, c'est une situation qui convient au musée et également à la personne intéressée. Donc, on s'en tient là.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. DUTIN : Ou vous faites semblant de ne pas comprendre ou vous ne voulez pas répondre. On est dans une situation où on nous dit qu'un des principaux projets de la mandature est le projet muséal. On a bien compris qu'il déborderait sur l'autre mandature. Très bien. C'est sur un poste de régisseur. Ce n'est pas rien. Je suis assez étonné que l'on maintienne une contractualisation sur 3 ans alors même que notre ambition est ce projet muséal qui va bénéficier d'un agrandissement et d'une activité qu'on lui souhaite beaucoup plus importante, et je pense qu'il serait peut-être opportun de préparer l'avenir en fidélisant d'abord un agent dont on sait que le rôle sera fondamental dans le cadre de l'avenir et l'avenir que nous souhaitons rose à notre musée Despiauwlérick.

Vous nous dites que c'est contractuel, que c'est ainsi, que cela ne bougera pas. Si, cela peut bouger. Il s'agit d'une volonté. Appelons un chat un chat. C'est aujourd'hui votre volonté de ne pas pérenniser cet emploi. Point. Appelons un chat un chat.

M. DE MARNIX : J'ai bien noté que vous souhaitez un avenir rose. C'est une couleur qui est sympathique. Ce n'est pas forcément de cette façon que je vois l'avenir. Je pense avoir répondu sur le type de contrat qui est proposé. Les choses pourront évoluer. Il en est ainsi pour l'instant.

M. ARA : Si je peux me permettre, il existe dans la fonction publique des personnes qui sont contractuelles et qui souhaitent le rester parfois, notamment dans le domaine culturel ; des gens qui, pour des raisons qui leur sont propres – et j'en ai connu – préfèrent rester contractuels. Peut-être que c'est le cas de cette personne et je ne veux pas faire un cas individuel ici, mais pour des raisons de carrière parfois, ils le préfèrent. Je ne sais pas si c'est le cas, mais certains le préfèrent parce que leur statut est plus intéressant que s'ils devenaient fonctionnaires, suivant leurs

diplômes, leurs expériences, etc. C'est peut-être le cas. Je voulais juste dire cela.

M. DUTIN : Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais à ce moment-là, qu'on nous le dise. Ce n'était pas véritablement la réponse. C'est une réponse flottante que nous avons eue. À partir du moment où on a une réponse flottante, cela prête lieu à votre hypothèse, à la mienne, cela prête lieu à tout. Ça flotte.

Monsieur le Président : Ce que j'ai entendu dans les explications de Philippe, c'est que cela correspond à l'intérêt du musée et aussi à l'intérêt de l'intéressé, même si on n'est pas ici pour personnaliser les choses par rapport à tel ou tel salarié.

Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? Je vous remercie.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 29 février 2024 ,

Fixe les conditions de recrutement de l'emploi de « Régisseur(se) des collections », à compter du 1^{er} avril 2024 comme suit :

- 1 emploi d'assistant de conservation, à temps complet,
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base d'assistant de conservation, échelon 4 ;
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre d'emploi.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0062 (n°7)

Objet : Acquisition parcelles non bâties – Avenue du Colonel Rozanoff et Chemin du Baradé à Mont de Marsan.

Nomenclature Acte :
3.1 – Acquisitions

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Dans le cadre de la réalisation de la Nouvelle Cité Judiciaire, des places de stationnement et un cheminement piéton ont été réalisés le long de l'Avenue du Colonel Rozanoff et du Chemin du Baradé. Le foncier correspondant à ces espaces a été cadastré section BC n°833, 835, 837 et 839 et il était convenu que le Ministère de la Justice le rétrocède à la Ville en vue d'une intégration dans le domaine public.

C'est pourquoi, par courrier du 17 décembre 2021, l'État a proposé de le céder via son droit de priorité.

Ces parcelles d'une superficie globale de 378 m² répondent à tous les critères exigés par la collectivité en matière de réseaux et de revêtement de chaussée.

L'acquisition se fera au prix de 60 € conformément à l'avis du 21 octobre 2021 rendu par France Domaine.

Il convient de préciser qu'un bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. Ainsi, l'acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater son appartenance au domaine public.

Ce classement est dispensé de la procédure d'enquête publique.

Monsieur le Maire : Merci Gilles. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? Je vous remercie.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes du 17 décembre 2021,

Vu l'avis des domaines du 21 octobre 2021,

Vu les avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 18 janvier 2024 et du 13 février 2024,

Considérant que les dites parcelles répondent à tous les critères exigés par la collectivité en matière de réseaux et de revêtement de chaussée,

Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section BC n°833, 835, 837 et 839 situées Avenue du Colonel Rozanoff et Chemin du Baradé à Mont de Marsan pour le montant de 60€,

Décide d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section BC n°833, 835, 837 et 839,

Charge les services de l'État de la rédaction de l'acte administratif,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0063 (n°8)

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS – 8 Impasse de Tivoli.

Nomenclature Acte :
3.5.13 - Convention d'occupation

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité, ENEDIS doit intervenir sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Cette intervention consiste à :

- établir dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur d'environ 23 mètres ainsi que ses accessoires,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, muret ou façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade,
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages.

Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle communale cadastrée BN n°02842 sise 8 Impasse de Tivoli à Mont de Marsan.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'Énergie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette servitude.

La présente convention se conclut par le versement par ENEDIS d'une indemnité unique et forfaitaire de dix euros (10€).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude figurant en annexe.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article 323-4,

Vu le Code Civil,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité,

Approuve les termes de la convention établissant des servitudes au profit d'ENEDIS pour les projets susmentionnés sur la parcelle cadastrée BN n°02842 sise 8 Impasse de Tivoli à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0064 (n°9)

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS – Rue du Grand Barrère.

Nomenclature Acte :
3.5.13 - Convention d'occupation

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité, ENEDIS doit intervenir sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Cette intervention consiste à :

- établir dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur d'environ 14 mètres ainsi que ses accessoires,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, muret ou façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade,
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages.

Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle communale cadastrée BN n°1806 sise 16 Rue du Grand Barrère à Mont de Marsan.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'Énergie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette servitude.

La présente convention se conclut par le versement par ENEDIS d'une indemnité unique et forfaitaire de dix euros (10€).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude figurant en annexe.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article 323-4,

Vu le Code Civil,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du

réseau électrique de distribution d'électricité,

Approuve les termes de la convention établissant des servitudes au profit d'ENEDIS pour les projets susmentionnés sur la parcelle cadastrée BN n°1806 sise 16 Rue du Grand Barrère à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0065 (n°10)

Objet : Convention de servitudes avec le SYDEC – Avenue de Sabres 2^e Tranche.

Nomenclature Acte :
3.5.13 - Convention d'occupation

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité, le SYDEC doit intervenir sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Cette intervention consiste à :

- établir dans une bande de 0,5 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur d'environ 6 mètres ainsi que ses accessoires,
- encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, muret ou façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade.

Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle communale cadastrée BC n°693, Avenue de Sabres à Mont de Marsan.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'Energie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette servitude.

La présente convention se conclut à titre gratuit

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude figurant en annexe.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article 323-4,

Vu le Code Civil,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité,

Approuve les termes de la convention établissant des servitudes au profit du SYDEC pour les projets susmentionnés sur la parcelle cadastrée BC n°693, Avenue de Sabres à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0066 (n°11)

Objet : Convention de servitudes avec le SYDEC – Café Music.

Nomenclature Acte :

3.5.13 - Convention d'occupation

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

Dans le cadre de travaux de réhabilitation du Café Music et d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité, le SYDEC doit intervenir sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Cette intervention consiste à encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, muret ou façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade.

Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle communale cadastrée AB n°585, 8 Avenue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'Énergie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette servitude.

La présente convention se conclut à titre gratuit

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude figurant en annexe.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article 323-4,

Vu le Code Civil,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant la nécessité d'améliorer, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Café Music, la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité,

Approuve les termes de la convention établissant des servitudes au profit du SYDEC pour les projets susmentionnés sur la parcelle cadastrée AB n°585, 8 Avenue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0067 (n°12)

Objet : Maison des Associations - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un terrain bâti - Parcelle section AY n°115 (1215 m²) et n°357 (482m²)

Nomenclature Acte :

3.5.1 - Classement et déclassement

Rapporteur : Nathalie GASS

La Ville de Mont de Marsan a diffusé auprès des agences immobilières, presse, notaires et promoteurs immobiliers un appel à projet pour proposer à la vente « La Maison des Associations », 22 Boulevard de Candau à Mont de Marsan.

Cet ensemble immobilier est composé de :

- au nord, un immeuble sur deux niveaux de 297 m² SU,
- au sud, deux bâtis accolés également sur deux niveaux de 180 m² SU,

Un bâtiment plus léger relie l'ensemble de 150 m²SU.

Trois offres ont été reçues et les différents projets présentés aux élus lors de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), afin de céder ce terrain, il est proposé à l'assemblée :

- d'une part, de constater la désaffectation de la parcelle AY n°115 et n°257,
- d'autre part, d'en prononcer le déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal.
-

Monsieur le Maire : Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Par 27 voix pour, 1 voix contre (M. Benoît PIARRINE), 7 abstentions (M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, Mme Françoise LATRABE, M. Pierre MERLET-BONNAN),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L 2141-2,

Vu la délibération n°2023/11-0289 du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2023 relative au lancement d'un appel à projet pour la vente de la Maison des Associations,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant que le terrain bâti cadastré Section AY n°115 (1215 m²) et n°357 (482m²) n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

Constata la désaffectation des parcelles section AY n°115 et n°357,

Déclasse du domaine public communal ladite parcelle,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0068 (n°13)

Objet : Maison des Associations - Cession d'un terrain bâti parcelle section AY n°115 (1215 m²) et n°357 (482m²).

Nomenclature Acte :
3.2 – Aliénations

Rapporteur : Nathalie GASS

La Ville de Mont de Marsan est propriétaire d'un ensemble de divers bâtis anciens, sis 22 Boulevard de Candau à Mont de Marsan, communément connu sous le nom de « Maison des Associations ».

L'ensemble est composé :

- au nord, d'un immeuble sur deux niveaux (297 m² SU),
- au sud, deux bâtis accolés sur également deux niveaux (180 m² SU),
- d'un bâtiment plus léger qui relie l'ensemble (150 m² SU).

Le tout se trouve sur les parcelles cadastrées section AY n°155 de 1 215 m² et AY n°357 de 482 m² soit une superficie totales de 1 697 m².

Ce foncier, de part sa localisation proche du centre ville, présente de nombreux atouts.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité céder cet ensemble en vue de la réalisation de logements libres et/ou locaux d'activités non commerciales.

Aussi, par délibération du Conseil Municipal n°2023/11-0239 du 14 novembre 2023,

les élus ont approuvé la diffusion auprès des agences immobilières, notaires, promoteurs immobiliers ainsi que dans la presse d'un appel à projet pour proposer ce bien à la vente.

Suite à cette communication, 6 visites des locaux ont été réalisées et 3 offres d'acquisition ont été remises à la collectivité, jugées recevables conformément à l'appel à projet.

Un candidat a fait part du retrait de son offre par courriel en date du 8 février 2024, laissant ainsi deux offres à analyser.

Le choix final du candidat retenu repose sur deux critères principaux à savoir le prix d'acquisition et l'adéquation du projet avec les enjeux du centre-ville, du territoire et son intégration urbaine dans le quartier.

La commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie », réunie le 13 février 2024, a étudié les deux offres reçues.

À l'issue d'un débat, les sept élus présents ont approuvé (6 voix pour et 1 abstention) l'offre présentée par Pascal VANTHOURNOUT au prix de 468 000 €.

Le projet consiste en la réhabilitation des bâtiments existants avec transformation en 15 logements (1T1/9T2/5T3) et la création de 37 places de stationnements (dont 3 PMR). Le bâtiment en préfabriqué faisant la jonction entre les deux immeubles situés de part et d'autre des 2 voies sera démolé afin d'aérer l'îlot en son cœur. Ce projet permet donc d'apporter de nouveaux logements en centre-ville et des solutions de stationnement tout en respectant les volumétries bâties environnantes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession du foncier susnommé à Pascal VANTHOURNOUT au prix de 468 000 € (quatre cent soixante huit mille euros).

Pour céder ce foncier, la Ville a constaté sa désaffectation et prononcé son déclassement du domaine public communal par une précédente délibération (n°2024/03-0067).

Il convient de préciser qu'une clause suspensive relative aux résultats des diagnostics réglementaires (amiante, termites, plomb, électricité) sera intégrée au compromis de vente à la demande du futur acquéreur.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la cession de « La Maison des Associations », cadastrée section AY n°155 de 1 215 m² et AY n°357 de 482 m² soit une superficie totale de 1 697 m² à M. Pascal VANTHOURNOUT ou toute société dont il sera le représentant, demeurant à MONT DE MARSAN, au prix de 468 000 € (quatre cent soixante huit mille euros).

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur ces délibérations ?

M. BACHE : Je me souviens que ce projet avait fait débat entre nous. Pour ce qui nous concerne, nous étions intervenus pour nous inquiéter du devenir des m² qui étaient attribués aux associations.

Nous avons fait la proposition de mettre dans le projet la possibilité que l'on puisse garder au rez-de-chaussée des m² destinés aux associations. Apparemment, la proposition que nous avons faite n'a pas été retenue. Nous trouvons cela extrêmement dommageable, pour ne pas dire préjudiciable aux associations, même s'il nous avait été donné des explications sur ce qu'allaient devenir les associations qui fréquentent cette Maison des Associations boulevard de Candau.

Si on peut apprécier, in fine, le fait qu'il y ait la construction de logements, il n'en demeure pas moins vrai que nous trouvons extrêmement dommageable le fait que vous n'ayez pas pris en compte la proposition que nous vous avons faite et qui n'allait sans doute pas remettre en cause le projet tel qu'il est présenté, pour ne pas dire préjudiciable.

Nous voudrions savoir pourquoi vous n'avez pas proposé, dans le cadre de l'appel à projet, cette possibilité. Je ne suis pas un grand connaisseur, mais je pense que les choses étaient facilement réalisables et cela aurait réglé bon nombre de problèmes.

Vous dites que la commission a... Ce n'est pas à la commission de valider, si mes souvenirs sont exacts. La commission peut donner une appréciation. In fine, c'est le premier magistrat qui choisit.

Je renouvelle la position que nous avons prise. Nous pensions que vous auriez tenu compte de notre proposition. Vous ne l'avez pas fait et nous trouvons cela extrêmement dommageable. C'est ce qui expliquera notre prise de position politique tout à l'heure.

M. ARA : Merci. Sur ce dossier, peut-être un ou deux regrets, même si sur le fond je pense qu'il fallait céder cette Maison des Associations. On a eu tout à l'heure une cession avec le Ministère de la Justice. Juste rappeler qu'à un moment, il avait été évoqué une autre hypothèse, à savoir celle de vendre cette Maison des Associations pour y faire des logements et de reloger les associations à l'ancienne jeunesse et sports qui accueille aujourd'hui la régie des eaux, ce qui, à mon sens, était plus proche du lieu actuel, notamment pour les associations qui ont l'habitude de se réunir là. On nous avait dit la dernière fois qu'elles iraient à Lucbernet et je crois lire que ce serait peut-être au Carboué. Si c'est Lucbernet, cela reste proche effectivement.

Dire aussi que globalement, cela aurait permis de gérer autrement le dossier de la régie des eaux, peut-être aussi celui des Nouvelles Galeries, dans un montage juridique peut-être différent, en incluant la régie des eaux dans les futurs locaux des Nouvelles Galeries, ce qui aurait permis, je pense, d'avoir plus d'offres de promoteurs et ainsi, un meilleur prix.

Dernier point, je ne sais pas si c'est le meilleur moment pour vendre vu le contexte de l'immobilier. Est-ce que les valeurs n'auraient pas été un peu plus élevées il y a un an ou dans deux ans ?

En tout cas, c'étaient les petites remarques que je tenais à faire sur cette délibération, mais si c'est Lucbernet, j'ai mal lu la délibération.

M. DUTIN : C'est une remarque réactive. J'ai une remarque et j'ai une réaction. Je suis ravi, Monsieur Ara, que le projet NG2 ne vous satisfasse plus parce qu'il me semble bien que vous l'avez voté. Je suis ravi qu'ici, lorsqu'il s'est agi de voter, NG2 ne vous ait pas fait entrer dans une espèce de fronde, mais je comprends que la dégradation des relations avec certains autour de cette table vous conduise aujourd'hui à adopter des positions qui ne sont plus tout à fait les mêmes. C'est de bonne guerre, mais je pense que nous allons le vivre encore pendant deux ans.

Sur la remarque que faisait tout à l'heure Alain BACHE, je voudrais la compléter. Il est évident qu'un des objectifs que nous poursuivons tous, c'est que notre centre-ville puisse bénéficier d'une certaine attractivité. Il est évident qu'une offre de logements peut participer de cette attractivité, c'est très clair, mais je pense que si cette offre de logements avait été couplée avec le maintien des associations dans ce local, c'est-à-dire faire quelque chose de mixte, peut-être que nous aurions fait d'une pierre deux coups. Voilà la remarque que je voulais formuler et la réaction que je voulais avoir.

Mme GASS : En ce qui concerne le relogement des associations, comme je l'ai dit précédemment lors du Conseil du mois de novembre, toutes les associations qui étaient boulevard de Candau dans la Maison des Associations ont été relogées entre Lucbernet et la Maison des Associations Joëlle Vincens derrière la Médiathèque. Donc, on n'a pas utilisé à avoir une énième salle ou différents bureaux au niveau du boulevard de Candau puisque nous avons réussi à reloger tout le monde et que toutes ces personnes sont contentes de ce qui s'est passé, de ce qu'on leur a octroyé actuellement.

Je reviens sur ce que vous avez dit, Monsieur Baché. Les 7 personnes qui étaient là ont voté, mais effectivement, elles ont proposé à Monsieur le Maire cette solution. Je vous le confirme.

Toutes les associations sont logées. Il y en a encore quelques-unes qui n'étaient pas boulevard de Candau, mais qui demandent des bureaux, qui demandent des locaux et c'est étudié au cas par cas. Pour l'instant, nous n'avons pas de problèmes et nous n'avons pas l'utilité de remettre des bureaux associatifs au niveau du boulevard de Candau.

Monsieur le Maire : Sur le volet immobilier qui est mouvant, je pense qu'il faudra après l'été faire une sorte de conférence des professionnels de l'immobilier, agents immobiliers, promoteurs, notaires et autres, pour prendre un peu le pouls réellement du marché de l'immobilier montois.

Ce que l'on entend aujourd'hui, c'est que le logement trouve preneur, pas tous types de logements, mais trouve preneur. Il y a un regain d'habitants. Il y a aussi la composition des foyers qui a un peu changé aussi et qui multiplie les logements. Pour le moment, les échanges que j'ai avec les acteurs de l'immobilier me laissent penser qu'il y a encore de la place. La vérité d'aujourd'hui n'est pas forcément celle de demain. Il faudra en effet être vigilants.

Vous avez vu fleurir des programmes immobiliers ça et là plutôt intra-rocade parce

que c'est la logique du Grenelle que de rapprocher les gens des centres d'activités pour éviter de trop prendre la voiture, de densifier tout en ayant des logements de qualité. Nous sommes à 19,8 ou 20% de loi SRU en logement social. Nous sommes dans les clous. Nous avons pendant longtemps un delta à rattraper et cela s'est fait sur le long terme. Aujourd'hui, on est au rendez-vous. Au moment où l'on se parle, il semble que les logements trouvent preneurs, que ce soit en acquisition ou en location. Je prends l'engagement que l'on puisse avoir un rendez-vous de conjoncture locale avec les acteurs de l'immobilier, plutôt après l'été parce qu'il n'y a qu'eux qui puissent prendre la température réellement.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. PIARRINE : Je suis ravi d'apprendre que la collectivité fait de la spéculation immobilière. C'est une nouveauté, mais ce n'était pas ma question.

On a relogé toutes les associations, mais quand il y aura d'autres associations à loger demain, est-ce qu'on louera des bâtiments ?

Mme GASS : Nous avons à l'étude actuellement le réaménagement de l'école du Carboué. On a de la place pour pouvoir reloger et faire une troisième Maison des Associations, voire seulement deux entre Joëlle Vincens et Carboué, mais pour l'instant, ce ne sont que des études. S'il y a d'autres associations beaucoup plus nombreuses, mais une association vit : il y en a qui arrivent, il y en a qui repartent. D'ailleurs, on n'a pas relogé toutes les associations du boulevard de Candau parce qu'il y en a certaines qui nous ont dit qu'elles n'en avaient plus besoin et qu'elles laissaient la place.

M. DUTIN : J'ai dit ce que j'avais à dire sur le sujet, mais je voudrais le rattacher à un problème qui est un problème à mon sens extrêmement important. Le logement est un des sujets dont les collectivités publiques vont devoir se saisir. Je sais que le Département s'en saisit à bras-le-corps puisqu'il concerne la vie de tout un chacun et personne n'ignore autour de cette table les difficultés qui se jouent, peut-être plus sur certains territoires que d'autres, mais nous ne sommes pas épargnés au niveau de Mont de Marsan. Le sujet que je voulais aborder, parce que c'est lié à cette délibération qui est une délibération qui vise à permettre la création de logements, c'est le problème des locations en meublé de tourisme par les plateformes spécialisées telles que Airbnb.

Je voulais savoir si notre collectivité s'était donné les moyens de recenser tous les bailleurs de courte durée, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou pas.

Je voulais également savoir si notre collectivité envisageait de prendre des mesures un peu comme l'a fait la Communauté d'Agglomération, qui n'est pas rose, qui n'est pas de ma couleur, Monsieur De Marnix, du Pays basque pour réglementer et encadrer le marché de la location de courte durée. Pourquoi est-ce que j'évoque cela ? Parce qu'il faut éviter que certains bailleurs fassent leur spécialité de ce type de procédé. Evidemment, cela a un impact sur le marché locatif à l'année, marché locatif à l'année qui permettrait de bénéficier de logements permettant d'accueillir de jeunes actifs qui ne trouvent pas moyen de prendre en location un certain nombre de biens, et cela permettrait également de réduire le taux de vacance des locaux en centre-ville puisque la politique de revitalisation d'un centre-ville passe

évidemment par ces cellules commerciales et vous vous gargarisez sur quelques chiffres – nous aurons d’autres débats –, mais pas que. Il y a également la vacance des logements qui est extrêmement importante pour revitaliser un centre-ville. Il ne suffit pas de mettre des commerçants.

Donc, aujourd’hui ce que nous constatons, c’est que vous encouragez surtout la construction de résidences seniors avec services, 409 appartements dont uniquement 58 en APL qui, en tout état de cause, ne sont pas considérés comme des logements, mais relèvent de l’hébergement. Par ailleurs, je ne vais pas faire une fixette là-dessus, mais vous encouragez plutôt – c’est le projet NG2 – la création de bureaux.

Je crois qu’il faut que notre collectivité se saisisse à bras-le-corps de ce sujet qui est un sujet grave, important et engageant pour l’avenir.

Monsieur le Président : Clairement, l’Office du tourisme, l’OTCA a une grosse vigilance là-dessus. Il y a des systèmes de déclaration automatique. J’ai Airbnb en tête essentiellement. On arrive de plus en plus à tracer, à flécher et à prélever aussi. C’est source de rémunération. On a un certain nombre de données en termes de taxes de séjour, de nuitées, etc., qui montrent qu’il y a une augmentation d’Airbnb. Elle est moins spectaculaire que dans des zones tendues, côtières. On ne bénéficie pas de ce statut de zones un peu tendues qui permettrait de faire des choses plus coercitives, mais cette vigilance est là.

Je n’ai pas tous les chiffres ici. Je pense que cette formule-là est le premier concurrent de nos hôteliers. C’est d’abord ce type d’hébergements qui vient concurrencer l’offre hôtelière et pas forcément un hôtel supplémentaire. On ne va pas faire le débat ici. C’est d’abord de cela que peuvent souffrir parfois certains hôteliers. Je mets à part les quelques chambres d’hôtes qualitatives qui ont permis en hyper-cœur de ville d’avoir une offre de qualité.

En ce qui concerne le logement, il y a des moyens importants. Je ne vais pas reprendre le bilan OPAH-RU qui ne date pas de mon mandat. C’est plus de 147 logements qui ont été rénovés depuis 2012 sur le centre-ville, des îlots qui ont bougé, des îlots qui vont bouger, l’îlot Dulamon, l’îlot Nonères, l’îlot de la Madeleine, l’îlot de la Gourotte, l’îlot Montluc. On a des friches, de dents creuses. Dulamon en est un exemple. On a réussi à remembrer trois ou quatre propriétaires pour pouvoir, avec des foncières type SATEL et autres, essayer de faire de l’habitat de cœur de ville et que les dents creuses retrouvent vie. C’est quelque chose qui a été lancé il y a quelques années et que l’on continue. Nous sommes attentifs. Ce n’est pas parce que le projet NG2 fait la part belle à une certaine surface de bureaux qu’on néglige la partie logements, pas uniquement du logement social, du logement de qualité. Dès que l’on peut encourager ce type de programmes, on le fait, notamment sur les îlots.

Je ne sais pas si Gilles veut compléter.

M. CHAUVIN : On vous passera les chiffres de l’Office du tourisme. J’ai les chiffres de l’année 2022. Il y a eu 179 000 nuitées à Mont de Marsan. Sur ces 179 000 nuitées, il y en a 119 000 qui ont été faites dans des hôtels de tourisme, 8 000 dans des meublés de tourisme et 42 000 dans ce que vous dites. Cela a augmenté de

10 000 cette année. On a la vigilance. Je suis extrêmement vigilant, avec le directeur de l'OTCA, de regarder comment cette histoire tourne. C'est vrai que cela commence à monter un petit peu trop. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Nous sommes vigilants là-dessus. Il faut réfléchir à quels moyens on peut mettre en place pour diminuer cette façon de faire. Ce n'est pas si facile que ça, c'est compliqué. On est en train de regarder cela avec l'Office du tourisme, avec Joël BONNET qui s'occupe de cela aussi à l'OTCA.

Pour les logements, on a réhabilité beaucoup de logements au cours des dix dernières années, des logements locatifs. Vous citez les résidences seniors. C'est vrai qu'on a créé des résidences seniors, mais elles sont occupées à l'heure actuelle. Il y a des personnes qui y habitent. Je ne pense pas que l'on se soit trop trompés sur le fait d'accueillir ce type de résidences sur notre territoire. Ce sont des gens qui habitent en centre-ville, qui consomment en centre-ville. C'est une activité de centre-ville. Tout le monde est acceptable dans les logements quels qu'ils soient.

M. BACHE a dit tout à l'heure qu'il était assez satisfait que l'on fasse du logement. Cela a été pour nous la boussole que de dire, qu'est-ce qu'on fait de cette structure qui est obsolète qui, du point de vue écologique, est totalement à refaire et on a préféré faire du logement parce qu'il manque du logement en centre-ville. C'est une idée. Avec la SATEL, on est en train de travailler sur une grosse structure près de Dulamon. Il y a du travail qui est fait à l'heure actuelle. Il n'est pas si facile de réhabiliter du logement en centre-ville. Les propriétaires ne sont pas faciles de temps en temps. C'est une action que l'on mène avec l'ANRU, avec Mme DARTEYRON. Ce sont des actions qui sont de long terme, mais on y arrive. On a augmenté le nombre d'habitants à Mont de Marsan ces dernières années. Ce n'est pas pour rien. Les gens reviennent habiter en centre-ville et il faut pour cela leur offrir des logements. Mais on est d'accord sur le fait qu'il faut être très vigilants sur les opérateurs numériques qui sont en train de s'installer de plus en plus dans les terres alors que c'était d'abord sur la zone côtière que cela apparaissait.

M. DUTIN : Juste une réponse sur ce point. Incontestablement, je pense que les uns et les autres avons cette notion-là en tête. Vous parliez de vigilance. Il y a d'abord la prise de conscience ; il semble qu'elle y soit. Il y a la phase de vigilance. Vous savez, c'est un peu comme les chiens qui voient la caravane qui passe et qui aboient. Il faut que l'on arrête d'aboyer en voyant la caravane qui passe. Après la prise de conscience et la vigilance, c'est la diligence. Soyons diligents et donc, prenons des initiatives. Parce que vigilants, on ne bouge pas.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ?

Mme DARRIEUSSECQ : Je partage avec vous le fait que cet hébergement meublé pose une question. Ce que je me suis toujours demandé quand on mettait en œuvre des choses, c'est comment cela fonctionnait. Qui occupe ces logements meublés et pourquoi viennent ces personnes ? Vous allez me dire la Madeleine. D'accord. C'est 5 jours dans l'année, mais on n'a pas un tourisme de masse ici quand même qui expliquerait que les choses augmentent.

Bien souvent, ce sont des utilisations qui sont des utilisations professionnelles. On a une grande base aérienne ici où il y a beaucoup de personnes extérieures à Mont de Marsan qui viennent travailler sur cette base, quelquefois qui effectuent des stages

de longue durée ou des formations de longue durée, qui n'ont pas forcément de solution hôtelière ou qui ne souhaitent pas de solution hôtelière et qui louent dans ce domaine-là.

Donc, ce qu'il faut en priorité, me semble-t-il avant de prendre des décisions quelles qu'elles soient, c'est d'essayer de savoir quel est le profil des publics qui utilisent ces moyens et ensuite d'adapter la réponse aux besoins de ces publics. C'est un vrai sujet.

J'attire votre attention sur la présence de la base aérienne. Il y a quand même 3 500 personnes, militaires et civils. C'est une ville. Ce que l'on peut retenir, c'est que quand il y a les mouvements de mobilités des militaires, ils se plaignent tous qu'ils ne trouvent pas de locations. Ils ont besoin de locations. Donc, je pense que des investisseurs comme M. VANTHOURNOUT qui veut créer des choses pour louer, sont peut-être intéressants. Ils ne trouvent pas de locations et ensuite, ils ont ce souci pour les formations, les intervenants, les intervenants longue durée. Je connais un peu le fonctionnement de la base, il y a des besoins spécifiques.

Il faut vraiment recenser ces besoins et connaître la typologie sociologique des personnes qui viennent. Est-ce que c'est du tourisme pur ? Est-ce que ce sont des grands-parents ou des parents qui viennent voir leurs enfants qui sont ici militaires, mais qui ont une maison trop petite ? Cela arrive. Je pense qu'il y en a beaucoup qui sont liés au travail. Essayons d'évoluer avec cela.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Par 27 voix pour, 1 voix contre (M. Benoît PIARRINE), 7 abstentions (M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, Mme Françoise LATRABE, M. Pierre MERLET-BONNAN),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2023/11-0289 du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2023 relative au lancement d'un appel à projet pour la vente de la Maison des Associations,

Vu la délibération n°2024/03-0067 du Conseil Municipal en date du 7 mars 2024 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'un terrain bâti (parcelle section AY n°115 pour une surface de 1215 m² et n°357 d'une surface de 482m²),

Vu l'estimation des domaines du 9 mars 2022 portant sur la valeur en l'état à rénover à 253 000 €,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant que la Ville de Mont de Marsan a approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2023/11-0239 du 14 Novembre 2023, la diffusion auprès des agences immobilières, presse, notaires et promoteurs immobiliers d'un appel à projet pour proposer la « Maison des Associations » à la vente,

Considérant que la cession de ce foncier communal permettra la création de logements en centre-ville et la rénovation de cet ensemble bâti vieillissant,

Approuve la cession à Pascal VANTHOURNOUT ou toute société dont il sera le représentant, demeurant à Mont de Marsan, des parcelles cadastrées section AY n°115 de 1 215 m² et AY n°357 de 482 m² soit une superficie totale de 1 697 m², pour un montant total de 468 000 € (quatre cent soixante huit mille euros) à la condition que celui-ci réhabilite le bien vendu en logement,

Précise qu'une clause d'annulation de la vente sera précisée dans l'acte notarié en cas de non respect des engagements pris par l'acquéreur,

Précise que les frais d'acte notariés sont à la charge de M. Pascal VANTHOURNOUT,

Charge l'office notarial de Maître FITAN HAITSE à Mazerolles, de la préparation de l'acte notarié,

Autorise l'acquéreur ou toute personne ou société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme et à entamer les travaux, nécessaires à la réalisation de son projet avant la cession définitive du bien,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0069 (n°14)

Objet : Attribution d'une aide à l'achat d'appareil de piégeage des moustiques tigres.

Nomenclature Acte :
7.5.4 – Autres

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

Le moustique tigre Aedes Albopictus est présent dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine et a colonisé le territoire de Mont de Marsan depuis 2016. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'Agence Régionale de Santé et de

Santé Publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

La reproduction est essentiellement à proximité immédiate des habitations et des secteurs habités, dans des petits contenants d'eau, la plupart artificiels. Le moyen le plus efficace est de supprimer les gîtes de reproduction (gîtes larvaires) en adoptant des gestes simples (éliminer les endroits où l'eau peut stagner, couvrir les réservoirs d'eau de manière étanche ou bien avec un voile moustiquaire ou un tissu...).

Au delà de ces actions essentielles de lutte anti larvaire, cette dernière peut s'accompagner d'une lutte imagocides qui vise les adultes volant. Elle se réalise à l'aide de pièges à moustiques.

Cependant les pièges à moustiques ont une portée limitée. C'est pourquoi il est conseillé de créer un maillage anti-moustique. Afin d'inciter les habitants à se procurer des dispositifs d'appareil de piégeages et de créer des barrières, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'aide à l'achat d'appareil de piégeages des moustiques tigres pour les particuliers afin de limiter la prolifération des moustiques tigres à Mont de Marsan. Deux campagnes d'aides ont été réalisées en 2022 et 2023. 147 foyers en ont bénéficié pour 24 quartiers.

Afin de créer ce maillage anti-moustique, cette aide sera attribuée à des groupes d'au moins 5 riverains voisins contigus ou non, dans un périmètre de 150 m, compatible avec la capacité d'attraction des appareils.

La subvention proposée s'élève à 50 € TTC par foyer fiscal et sera destinée aux habitants majeurs de la commune de Mont de Marsan afin de procéder à l'acquisition de ce type de matériels chez un revendeur du territoire. Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire de regrouper au minimum 5 riverains voisins situés dans un périmètre de 150 m. Ainsi une demande d'un riverain seul ne sera pas prise en compte. L'objectif est de créer des barrières anti-moustiques tigres. Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération, à savoir 5 000 € pour l'année 2024.

Les modalités et dispositions relatives à la mise à œuvre de cette aide sont proposées dans le règlement joint à la présente délibération.

Il est toutefois précisé que seule la combinaison de différentes méthodes pourra réduire la nuisance générée par les moustiques tigres.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques particulières ?

M. J.N CAPDEVILLE : Oui, toute simple. A-t-il été fait un bilan sur ces deux dernières années sur l'efficacité de ces piégeages ? Ce serait intéressant car cela pourrait aussi amener une publicité à une action qui est peut-être positive, mais l'est-elle ?

Mme BOURDIEU : Oui. Les premières personnes qui nous avaient sollicités se

trouvent en centre-ville rue de la Paix et du printemps à la fin de l'année, on a eu un retour d'expérience et en effet, le nombre de moustiques avait diminué sachant que ce n'est pas le moyen le plus efficace. Mme GASS qui a installé ce piégeage peut vous en parler. Elle a constaté que cela avait bien diminué au niveau des nuisances le soir.

Monsieur le Président : Madame Gass, pouvez-vous nous faire part de votre expérience de lutte anti-larvaire ?

Mme GASS : Ce n'est pas la lutte anti-larvaire. Comme vous, j'étais un peu sceptique et on s'est lancé. Je le comprends parfaitement et ce n'est pas une critique négative. Ce qu'il faut absolument, c'est que les voisins aient un piège également parce que si vous êtes le seul, cela va être très compliqué. Il faut savoir bien l'installer. Si vous l'installez à vos pieds, vous allez vous faire piquer puisque les moustiques sont attirés par l'appareil. Donc, si vous êtes dans un rayon de 10 mètres, vous allez vous faire piquer. Il faut que le voisinage en ait également et on peut à nouveau manger dehors sur la terrasse.

M. PIARRINE : Chaque fois que Mme BOURDIEU prend la parole, j'espère que l'on va peut-être enfin avoir un gros projet écologique qui va sortir d'un travail coconstruit. En fait, c'est toujours plus ou moins du gadget et je voulais savoir où en est le projet de mini-jardin pour tester les pollens, le fameux pollinarium. Vous nous direz s'il existe, si on a des résultats.

Voilà un gadget de plus pour la commission écologie qui, il y a deux ans quand je suis arrivé au Conseil Municipal, a été rattachée au centre-ville, à l'urbanisme et je n'ai pas compris pourquoi parce qu'il me semblait que l'écologie, c'était hyper important. Il s'avère que non.

Monsieur le Maire : C'est fait de petites et de grandes choses. Le Plan Climat Air Energie Territorial, je ne suis pas sûr que ce soit un gadget. Le recensement des zones à énergie renouvelable, je ne suis pas sûr que ce soit un gadget. Le schéma des eaux pluviales que l'on est en train de travailler avec la GEMAPI, je ne suis pas sûr que ce soit un gadget.

M. PIARRINE : Alors, faites-le présenter à Mme BOURDIEU pour présenter quelque chose d'intéressant.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas interrompu. Soyons respectueux. Je ne vous interromps jamais.

Les 7000 m² que l'on rend à la nature et pour la première fois depuis 200 ans, on a vu de la terre à l'îlot Laulom, je ne pense pas que ce soit un gadget. Jadis, la rénovation thermique de l'école de l'Argenté, je ne pense pas non plus que ce soit un gadget. Les 6 millions d'euros sur un mandat pour renouveler 80% de l'éclairage led, je ne pense pas que ce soit un gadget. Les 2000 arbres à planter, je ne pense pas que ce soit un gadget. Mais il faut aussi des petites choses puisque c'est le quotidien des habitants. C'est votre point de vue.

M. ARA : Effectivement, je ne pense pas que ce soit une petite chose et je pense à tous les habitants, à toutes les familles qui ne partent pas forcément en vacances, qui ne vont pas forcément à la mer. Ne pas pouvoir utiliser leur terrasse, leur jardin parce qu'ils se font bouffer par les moustiques, pardon de parler comme ça, mais

c'est une vraie assignation à rester à l'intérieur et franchement, je ne sais pas si cela fonctionne très bien, mais tout ce que l'on peut faire pour que les gens puissent bénéficier de leur extérieur est, je pense, une bonne chose.

Mme DARTEYRON : Je voulais apporter mon témoignage moi aussi. Cela fait longtemps que je suis équipée, sans bénéficier de la dotation de la collectivité parce que je n'ai pas de voisins assez proches à proximité. Oui, quand je vois la quantité de moustiques éradiqués, je me dis qu'au moins ceux-là ne m'ont pas piquée.

M. DUTIN : Vanessa Paradis avait fait une très belle chanson, Mosquito. Si vous pouvez la passer dans les rues...

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant la nuisance provoquée chaque année par les moustiques tigres en période saisonnière par les administrés,

Considérant qu'il est nécessaire de développer des moyens de lutte et d'inciter les administrés à s'équiper contre cette nuisance,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des Conseils de Quartier de l'année 2024,

Approuve la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat d'appareil de piégeage de moustiques tigres comme énoncé ci-dessus,

Approuve les termes du règlement joint en annexe, joint en annexe,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/03-0070 (n°15)**

Objet : Prise de participation de la SAS VITALANDES dans la SAS VITA INDUS NORTHON 2 - Accord de la commune de Mont de Marsan, actionnaire et administrateur de la SATEL.

Nomenclature Acte :
8.4 – Aménagement du territoire

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

La SAS VITALANDES dont la SATEL est actionnaire, souhaite être actionnaire de la SCI VITA INDUS NORTHON 2 à hauteur de 51 % du capital.

Cette société civile immobilière aura pour objet :

- L'acquisition et l'exploitation, par voie de location, d'un immeuble d'activité industrielle (atelier et bureaux associés dédiés à la production d'aiguilles médicales), d'une surface de plancher de 4 460 m², situé dans le Parc d'activités l'Hermitage-Northon sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, dans les Landes ;
- La conclusion de toute convention de financement pour les besoins de réalisation de l'objet prévu ci-dessus, et notamment la conclusion de tout emprunt bancaire et de toute convention d'avance en compte-courant, ainsi que l'octroi de toute garantie consentie pour l'obtention de ces financements et la conclusion de toute convention de couverture de taux ;
- Toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus, ou à des objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la réalisation de ce projet.

En l'occurrence, il s'agira de louer à la société Needle Concept, spécialisée dans les techniques médicales innovantes dans le domaine des aiguilles et notamment l'injection de produits de comblement, l'immeuble support de son activité.

Le montant total des apports des associés sera de 2 960 000 euros répartis ainsi :

- 1 000 000 euros de capital
- 1 960 000 euros en comptes courants d'associés

Son capital sera composé ainsi :

- 51 % du capital sera détenu par la SAS VITALANDES
- 49 % du capital sera détenu par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Par conséquent, il est proposé à la Ville de Mont de Marsan, actionnaire de la SATEL et ayant un siège d'administrateur, de bien vouloir donner son accord à la participation de la SAS VITALANDES au capital de la SCI VITA INDUS NORTHON 2, société à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci Gilles Chauvin et merci de t'investir dans ce dossier.

Y a-t-il des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1524-5,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant les statuts de la SATEL, société anonyme d'économie mixte,

Considérant que la Ville de Mont de Marsan est actionnaire de la SATEL et détient à ce titre un poste d'administrateur,

Considérant que la SATEL détient 53,125 % du capital de la SAS VITALANDES,

Approuve la prise de participation de la SAS VITALANDES dans le capital de la SAS VITA INDUS NORTHON 2 à hauteur de 51 % de son capital,

Autorise son représentant au Conseil d'Administration de la SATEL à voter en faveur de ce projet,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0071 (n°16)

Objet : Cession des étages de la Poste R+1, R+2, combles et caves - Parcelle section AB n°307 (600 m²).

Nomenclature Acte :

3.2 – Aliénations

Rapporteur : Gilles CHAUVIN

La Ville de Mont de Marsan dispose dans son domaine privé d'un bien bâti en centre ville cadastré Section AB n° 307 qu'elle souhaite céder en vue de la réalisation de logements libres et/ou d'activités tertiaires (bureaux, co-working...).

À titre d'information ce bien a été acheté par la Ville à la société immobilière de la Poste en 2016 au prix de 326 000 € (trois cent vingt six mille euros).

L'objectif est de mettre fin à la vacance de cet immeuble et de redynamiser le centre ville grâce à l'arrivée de nouveaux habitants et/ou de nouvelles activités.

Il s'agit de deux plateaux (R+1 ET R+2), de combles et d'une cave d'une superficie totale d'environ 900 m² totalement à rénover ou à transformer, situé au-dessus des locaux de la Poste, Place du Général Leclerc à Mont de Marsan.

Par courrier du 15 Mars 2023, la SCI FDMC, représentée par M. CHOIRA, a fait part d'une offre d'achat au prix de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) et indique que le projet consiste en la création d'appartements.

Dans un souci d'équité et pour laisser l'opportunité à d'autres candidats de se manifester, un appel à projet, approuvé par délibération n° 2023/11-0238, a été diffusé auprès des agences immobilières, notaires, promoteurs immobiliers ainsi que dans la presse.

Suite à cette communication, 6 visites des locaux ont été réalisées mais aucune offre de rachat déposée au-delà de celle déjà formulée par la SCI FDMC.

Les services des domaines estiment la valeur de ce foncier à hauteur de 360 000 € (trois cent soixante mille euros) par avis délivré le 22 juin 2023.

Ce projet de cession a été soumis à l'avis des élus lors de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » qui s'est réunie le 13 février 2024.

Il convient de préciser qu'une clause suspensive relative aux résultats des diagnostics réglementaires (amiante, termites, plomb, électricité) sera intégrée au compromis de vente à la demande du futur acquéreur.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la cession des R+1, R+2, cave et combles au profit de la SCI FDMC, représentée par Mr CHOIRA, au prix de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros).

Monsieur le Maire : Avez-vous des prises de parole sur cette délibération, des remarques ?

M. BACHE : Il y a une réserve, me semble-t-il. J'ai lu tout à l'heure rapidement qu'il était indiqué « sous réserve de ».

M. CHAUVIN : Sous réserve d'amiante...

M. BACHE : Précisons-le quand même. Je ne sais pas si cela y était à la précédente.

Mme GASS : Je ne l'ai pas dit, mais cela y était à la précédente.

M. MERLET-BONNAN : En fait, c'est pour être cohérent avec ce que j'avais voté en novembre. Je m'étais abstenu sur les deux ventes des locaux. Donc, je garde la même logique et je m'abstiens.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 33 voix pour, 1 voix contre (M. Benoît PIARRINE), 1 abstention (M. Pierre MERLET-BONNAN),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2023/11-0288 du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2023 relative au lancement d'un appel à projet pour la vente des étages de la Poste,

Vu l'estimation des domaines du 22 juin 2023,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2024,

Considérant que la Ville de Mont de Marsan a approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2023/11-0239 du 14 Novembre 2023, la diffusion auprès des agences immobilières, notaires, promoteurs immobiliers et dans la presse d'un appel à projet pour proposer les « étages de la Poste » à la vente,

Considérant que la cession de ce foncier communal permettra de mettre fin à la vacance de cet immeuble et de redynamiser le centre ville grâce à la création de logements,

Approuve la cession à la SCI FDMC, 39 Place Joseph Pancaut représentée par Mr CHOHRA, des R+1, R+2, cave et combles de l'immeuble cadastrés section AB n°307, pour un montant total de 350 000,00 € (trois cent cinquante mille euros) à la condition que celui-ci réhabilite le bien vendu en logement,

Précise qu'une clause d'annulation de la vente sera précisée dans l'acte notarié en cas de non respect des engagements pris par SCI FDMC,

Précise que les frais d'actes notariés sont à la charge de la SCI FDMC,

Charge l'office notarial de Maître FITAN HAITSE à Mazerolles, de la préparation de l'acte notarié,

Autorise l'acquéreur ou toute personne ou société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme et à entamer les travaux, nécessaires à la réalisation de son projet avant la cession définitive du bien,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document

relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0072 (n°17)

Objet : Régularisation des numéros de parcelles à La Hiroire cédées au Conseil Départemental des Landes dans le cadre de l'initiative « Chacun sa vie, chacun sa réussite » - Maison de l'autisme.

Nomenclature Acte :

3.2 – Aliénation

Rapporteur : Charles DAYOT

Par délibération n° 2023/02-0018 du 2 février 2023, la Ville de Mont de Marsan a approuvé la cession d'un terrain au Conseil Départemental des Landes dans le cadre de l'initiative « Chacun sa vie, chacun sa réussite ». Le prix de vente étant fixé à 75 000 €.

Les numéros de parcelles indiquées dans la dite délibération sont les parcelles provisoirement cadastrées section CC n°152p d'une surface de 9 884 m² et d'une partie de parcelle cadastrée n°CC n°42p d'une surface de 851m².

Par un bornage réalisé le 26 octobre 2022 par le cabinet de géomètre BÉMOGÉ et le document d'arpentage qui a été traité en réquisition de division par le service du cadastre, les 2 parcelles sont officiellement cadastrées CC n°199 et CC n°196.

Il convient donc de modifier la délibération initiale concernant les numéros de parcelles qui seront cédées au Conseil Départemental des Landes à savoir les parcelles nouvellement cadastrées n° CC n°199 et CC n°196.

Les autres éléments mentionnés dans la délibération initiale restent inchangés.

M. PIARRINE : Excusez-moi, je dormais ; M. MERLET-BONNAN m'a réveillé. Je vote contre la 16, si c'est possible. Si c'est trop tard, ce n'est pas grave.

Je note que l'on a passé une dizaine de délibérations sur le sujet de l'urbanisme. J'aurais voulu avoir des nouvelles de M. BAYARD.

Monsieur le Maire : Il va bien, il vous embrasse.

Il m'a fait perdre le fil. Je ne sais pas si ce n'est pas son rôle dans cette assemblée.

M. PIARRINE vote contre la cession de la Poste.

Mme DARRIEUSSECQ : C'est juste pour mon information. Il n'y a pas de piège particulier. Donc, sur ce foncier pour installer cet équipement important, le prix de vente est fixé à 75 000 €. C'est vendu par la Ville au Conseil Départemental, est-ce que c'est cela ?

Monsieur le Maire : L'Agglomération a souhaité participer... (inaudible, hors micro)

Mme DARRIEUSSECQ : C'est l'Agglomération qui donne 75 000 € au Conseil Départemental. La Ville aurait pu donner le terrain.

Monsieur le Maire : On a voté le cadastre.

M. DUTIN : Madame Darrieussecq, vous avez raison de poser cette question en ces termes-là. Je pense que l'on va tous se réunir sur ce que je peux indiquer, il s'agit d'un projet extrêmement important qui est porté par le Département, qui concerne un sujet qui nous intéresse tous.

C'est un projet qui va être extrêmement important pour notre territoire, incontestablement, mais également pour les politiques que veut mener le Département en matière de handicap. Au-delà de l'implantation de ce projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » sur Mont de Marsan, il s'agira à terme d'une tête de pont qui permettra d'irradier avec d'autres structures qui pourraient essaimer sur le département. C'est un peu la volonté qui est celle du Département. Nous entendons parfaitement ce que vous avez indiqué. Je pense que l'enjeu dépasse quelques situations crispantes.

Mme DARRIEUSSECQ : Je connais l'enjeu. En plus, je le partage et cela fait partie des orientations de la dernière conférence nationale du handicap à laquelle j'ai très largement participé et contribué et je connais le projet puisqu'il m'avait été présenté. On est tout à fait dans les clous des besoins sur ce territoire pour des jeunes adultes autistes. Il n'y a pas de sujet. Je posais simplement une question technique sur le montage financier et sur 75 000 € qui se promènent. J'ai compris. C'est tout. Je garde mes réflexions pour moi.

Monsieur le Maire : Merci pour l'intérêt que vous portez tous à l'autisme.

D'ailleurs, il y a bientôt une journée de l'autisme avec des conférences qui sont à ne pas rater. Je n'ai pas la date. C'est sur deux jours avec des intervenants de très haute qualité et sûrement que l'on parlera de tous ces sujets-là et de l'inclusion.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2023/02-0018 approuvée en Conseil Municipal du 2 Février 2023 relative à la cession d'un terrain au profit du Conseil Départemental dans le cadre de l'initiative « Chacun sa vie, chacun sa réussite »,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 13 février 2023,

Considérant la nécessité de joindre à l'acte notarié la délibération approuvée en Conseil Municipal mentionnant les numéros de parcelles définitifs,

Prend acte de la modification de la délibération n° 2023/02-0018 du 2 février 2023 concernant de la nouvelle numérotation cadastrale des parcelles,

Précise que les autres conditions mentionnées dans la délibération initiale relative à la cession de terrain au profit de Conseil Départemental des Landes restent inchangées,

Autorise l'acquéreur ou toute personne ou société à déposer les autorisations d'urbanismes nécessaires à la réalisation de leur projet avant la cession définitive du bien,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0073 (n°18)

Objet : Approbation du contrat de ville 2024-2030 de Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :

8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

Rapporteur : Éliane DARTEYRON

Mme DARTEYRON : Pour ceux qui étaient en Conseil d'Agglomération, c'est exactement la même délibération. Je vais donc faire un peu plus léger.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les objectifs de la politique de la ville :

- assurer l'égalité entre les territoires,
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs aires urbaines,
- améliorer les conditions de vie des habitants.

Dans ce cadre, un premier contrat de ville a été approuvé le 29 septembre 2015 pour une durée initiale de 5 ans.

Le 3 juillet 2019, le contrat de ville a fait l'objet d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé par l'État et par l'agglomération.

Ce protocole a prolongé le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et priorise un renforcement des actions autour des problématiques liées à l'insertion professionnelle et à la réussite éducative.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 prolonge de nouveau les contrats de ville

jusqu'au 31 décembre 2023.

Le contrat de ville a fait l'objet d'une évaluation signée le 22 juin 2022.

Le présent contrat de ville s'inscrit dans les dispositions de la loi du 21 février 2014, dans les orientations fixées par l'instruction ministérielle du 3 avril 2023 et dans la continuité du précédent contrat signé en 2015.

Il est signé à l'échelle de l'intercommunalité : il débute en 2024 pour s'achever en 2030, avec une évaluation à mi-parcours en 2027.

Ce nouveau contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée.

Sur la méthode, le contrat de ville est le fruit de la démarche suivante :

- Un partenariat élargi est mobilisé afin de construire des projets locaux les plus ajustés aux besoins des populations, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers,
- La participation des habitants est développée.

Le contrat de ville répond aux grandes orientations de l'État :

- Une concertation citoyenne ravivée,
- Plus de grands piliers mais de grandes priorités,
- Réaffirmation du principe de la mobilisation du droit commun,
- Mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs,
- Soutien des petites associations en terme de fonctionnement,
- Intégration d'un volet investissement et mobilisation d'acteurs privés.

Une géographie prioritaire actualisée

Sur ce point, l'ANCT et l'INSEE ont transmis des données actualisées pour 2019 concernant les deux critères qui ont guidé à la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville lors de la réforme de 2014 (QPV) :

- le seuil minimum de 1 000 habitants pour la constitution d'un quartier prioritaire,
- la prise en compte des revenus des ménages en dessous du seuil de pauvreté.

Il n'y a pas, à l'échelle de l'agglomération, d'autres quartiers éligibles au titre de la politique de la ville selon les critères de la loi du 21 février 2014.

Sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération, les quartiers prioritaires sont les suivants : le quartier du Peyrouat élargi intégrant la cité Hélène Boucher, le lotissement de Gouillardet, la cité du Rond sur Mont-de-Marsan et le quartier de la Moustey sur Saint-Pierre du Mont.

Un cadre d'intervention structuré

Conformément à la circulaire de la première ministre du 31 août 2023, le contrat de

ville s'articulera autour de 4 priorités d'intervention de la nouvelle politique de la ville, à savoir :

- Développement économique et emploi,
- Habitat et cadre de vie (tranquillité publique) – Transition écologique,
- Émancipation et cohésion sociale,
- Citoyenneté – Accès au droit.

Le contrat prendra également en compte la déclinaison des 3 priorités transversales que sont l'égalité Femmes-Hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations, la dimension intergénérationnelle avec la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Une réorientation des moyens dédiés

Le contrat doit avoir pour objectif la mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités territoriales et autres partenaires au bénéfice de la population résidant dans les quartiers politique de la ville. Pour chaque enjeu identifié dans le cadre du contrat, les partenaires devront en premier lieu s'engager sur leurs compétences propres. Ce n'est qu'après l'optimisation des moyens de droit commun que les crédits spécifiques pourront être mobilisés.

Un partenariat renouvelé piloté à l'échelle intercommunale incluant la participation des habitants

Comme dans les contrats précédents et suivant les termes de la loi, *« l'EPCI compétent en matière de politique de la ville a été chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat »*.

La participation des habitants à la co-construction du contrat et à son pilotage par l'intermédiaire des « conseils citoyens » et des rencontres citoyennes est un principe fort de la politique de la ville. Ils garantissent la représentation des habitants dans les instances du contrat de ville et permettent aux habitants de devenir acteurs à part entière de l'élaboration et du suivi du contrat de ville.

Au socle des partenaires historiques (l'État, les deux communes ayant un quartier prioritaire, l'agglomération, La CAF, le Conseil départemental, le Conseil régional, les bailleurs), s'adjoindront également l'Éducation nationale, le Parquet, l'Agence régionale de santé, France Travail, la Caisse des dépôts et consignations, les organismes de protection sociale et les chambres consulaires au regard de leurs compétences respectives.

Le financement du contrat de ville

Le financement du contrat de ville hors rénovation urbaine, s'effectuera par les crédits de droit commun de chaque signataire et par les crédits spécifiques de l'État dédiés aux quartiers prioritaires.

L'agglomération intervient en co-financement de ces crédits. Cette enveloppe financière permet le lancement des appels à projets annuels dédiés aux associations et aux structures intervenant au profit des habitants de ces quartiers.

Gouvernance, suivi et évaluation

Le pilotage du contrat de ville s'appuie sur le préfet et le président de l'agglomération.

Le comité de pilotage (COPIL) mobilise l'ensemble des partenaires signataires du présent contrat de ville :

- les collectivités locales (agglomération, ville, conseil régional et conseil départemental),
- les services de l'État (Préfecture, DDETSPP, DDTM, DSDEN, ARS et Procureur de la République),
- les opérateurs CAF, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires et la Mission Locale,
- les chambres consulaires,
- les bailleurs sociaux XL Habitat et CDC Habitat présent dans les quartiers prioritaires du territoire,
- les représentants du conseil citoyen.

Il se réunit au minimum deux fois par an et assure sa fonction de mobilisation des partenaires autour de l'examen des bilans des actions menées, des programmations financières du contrat de ville et des différentes étapes qui jalonnent la vie du contrat.

Le comité technique (COTECH) mobilise les techniciens des différents services partenaires du contrat de ville.

Il se réunit au minimum une fois par an afin de préparer le travail de suivi du contrat de ville à présenter en COPIL.

Il permet en particulier une instruction partenariale des projets déposés dans l'appel à projets et dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), afin de partager les points de vue sur les porteurs de projets, les avis sur les actions proposées et les moyens de droit commun mobilisables.

L'équipe projet mobilise les représentants de la préfecture et de Mont de Marsan agglomération en charge de la politique de la ville. Elle est en charge du suivi de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville. Elle assure le quotidien du contrat, le suivi des dispositifs, la préparation des échéances, l'accompagnement des porteurs de projets, le calendrier des différentes réunions, le suivi des financements accordés et des bilans demandés.

L'équipe projet se réunit autant que de besoin.

Les groupes de travail thématiques mobilisent les porteurs de projets du contrat de ville, en particulier les associations, et les représentants du conseil citoyen.

Ces groupes de travail constituent l'outil le plus efficace pour animer les dispositifs, coordonner les interventions et relayer les informations. La mise en place d'un agenda partagé des actions menées dans les quartiers sera proposé.

Ils se réunissent 4 fois par an.

Le soutien à la vie associative

Dans une agglomération de taille moyenne et comportant des quartiers prioritaires de dimension mesurée, le tissu associatif, s'il est heureusement très diversifié, reste néanmoins fragile et largement appuyé sur le bénévolat. Ce sont en moyenne 40 porteurs de projets associatifs qui proposent annuellement des actions dans le cadre de l'appel à projets.

Un accompagnement marqué de l'État et de l'agglomération sera poursuivi auprès de ce tissu associatif afin d'assurer les réponses aux appels à projets politique de la ville, d'orienter vers les dispositifs de droit commun mobilisables, de coordonner les actions et d'orienter les projets vers les besoins repérés.

Afin de soutenir l'action des associations les plus structurantes du contrat de ville, des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) seront poursuivies et développées.

La participation citoyenne

Dans le cadre de l'élaboration du présent contrat de ville, une démarche de participation a été menée : rencontres citoyennes, diffusion d'un questionnaire, balades urbaines. Sur ce sujet, il convient en premier lieu de reprendre la structuration du conseil citoyen autour d'un collège « habitants » et d'un collège « associations ».

Le conseil citoyen fonctionne bien autour d'une véritable responsabilisation des habitants sur des questions précises :

- la remontée des besoins réels des habitants des quartiers prioritaires,
- l'avis donné sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets,
- des actions à mener en faveur du lien social et de l'animation des quartiers.

Le fond de participation des habitants est à activer pour développer des actions dans ce domaine du lien social et de l'animation des quartiers.

Suivi et évaluation :

Une évaluation globale du dispositif sera réalisée à mi-parcours du présent contrat de ville.

Elle s'appuiera en premier lieu sur la participation des habitants et des associations.

Par ailleurs, chaque action financée dans le cadre du contrat de ville fera l'objet d'un bilan annuel.

Il conviendra également d'apprécier l'évolution de la situation de chaque quartier au regard d'un nombre resserré d'indicateurs cibles pertinents.

À voir notamment les indicateurs suivants :

- les revenus médians et niveaux de pauvreté,
- les taux d'emplois des habitants, en particulier le taux d'emplois des femmes,
- le taux de familles monoparentales,
- le nombre de demandeurs d'emploi,
- le nombre de bénéficiaires du RSA,
- la part des 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi,
- le taux de réussite au brevet national et au baccalauréat (voie générale et technologique, voie professionnelle),
- le taux de rotation au sein du parc social.
-

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014.767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024.2030 dans les départements métropolitains,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, et notamment les dispositions relatives à l'exercice de la compétence « politique de la ville »,

Vu le comité de pilotage du 14 décembre 2023,

Vu l'avis de conseils citoyens le 13 février 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 29 février 2024,

Considérant l'enjeu majeur que constitue le contrat de ville intercommunal pour la promotion de l'égalité des chances dans les quartiers prioritaires,

Approuve le contrat de ville intercommunal dont le projet est joint en annexe,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0074 (n°19)

Objet : Projet de réhabilitation du Musée Despiau Wlerick - Plan prévisionnel de financement.

Nomenclature Acte :

7.5.1 – Subventions attribuées aux collectivités

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

La Ville de Mont de Marsan, consciente de l'essentialité des arts dans la qualité de vie de ses habitants et de la richesse du patrimoine local, déploie et anime depuis plusieurs années une politique culturelle ambitieuse résolument orientée vers ses populations. Le Musée Despiau-Wlérick, labellisé « Musée de France » est une institution culturelle historique du territoire. Situé en cœur de ville dans un site patrimonial remarquable, il est principalement consacré à la sculpture figurative du XX^{ème} siècle.

Cette collection exceptionnelle, unique en France, est riche de plus de 15 000 œuvres dont près de 2 400 sculptures. Il s'agit aujourd'hui de valoriser cet ensemble artistique et patrimonial par un projet de rénovation et agrandissement du Musée afin de développer l'attractivité du territoire.

Par délibération n°2021030037 en date du 8 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la modernisation du Musée. L'avis de concours a été lancé le 15 mars 2021 et 89 équipes se sont portées candidates à la suite de cet appel à candidature. À l'issue de la procédure de concours, le Conseil Municipal lors de sa réunion du 20 janvier 2022, a désigné le groupement VURPAS Architectes, AIA Ingénierie, Itinéraire Bis et Designers Unit lauréat du concours et le marché de maîtrise d'œuvre a été signé par Monsieur le Maire le 22 avril 2022 dans les conditions fixées par le Code de la Commande Publique.

Le projet se découpera en deux phases de travaux :

- Phase 1 : 2024-2027
- Phase 2 : 2024-2029

Les travaux seront conduits sur deux sites (des visuels du projet sont disponibles en annexe de la présente délibération) :

- Site du musée (ensemble Saint-Vincent, Chapelle, bâtiment Lacataye, Maison Dubalen et jardins) :

Ce site concerne l'ensemble des espaces destinés à l'accueil des publics (salles d'expositions, ateliers pédagogiques, auditorium) et l'administration.

Le phasage étudié permettra la réouverture de ces espaces au public en fin de phase 1, avec un accueil provisoire à la hauteur du nouveau musée, pour limiter la période de fermeture au public. La phase 2 verra l'achèvement de l'accueil définitif du Musée tourné vers la ville et de l'administration.

Ces travaux seront conduits par le groupement de maîtrise d'œuvre VURPAS Architectes, AIA Ingénierie, Itinéraire Bis et Designers Unit. L'Avant Projet Sommaire (APS) soumis par le groupement a été validé le 10 juillet 2023. L'Avant Projet Définitif (APD), soumis le 26 janvier 2024, est en cours d'étude par les services de la Ville de Mont de Marsan et les services du Ministère de la Culture (DRAC de Nouvelle Aquitaine, Service des Musées de France).

Budget prévisionnel de l'APD : 11 332 337 € HT :

- Dont coûts travaux 9 681 900 €
- Dont coûts de maîtrise d'œuvre : 1 650 437 €

Ce budget prévisionnel pourra évoluer légèrement lors de la validation de l'APD, mais l'impératif fixé au groupement de maîtrise d'œuvre est d'intégrer les modifications nécessaires en restant au plus près de cette enveloppe prévisionnelle.

- Site des réserves externalisées :

Cet espace destiné à la conservation et au traitement scientifique et technique des collections du musée . Des contraintes techniques fortes relatives à la conservation des collections et à leur manutention impliquent un bâtiment technique et hautement fonctionnel, qui ne sera pas ouvert au public (même si des temps de visites exceptionnels seront organisés). La construction de ces réserves en phase 1 du projet est un pré-requis obligatoire à l'accompagnement financier du projet par le Ministère de la culture et les principaux partenaires de la Région et du Département (*Rapport d'analyse de l'Avant-Projet Sommaire du projet de restructuration et d'extension du musée Despiau-Wlérick de Mont-de-Marsan - Service des Musées de France, Sous-direction de la politique des musées, Bureau de l'expertise architecturale, muséographique et technique - 2 février 2024*).

Ces travaux seront réalisés sur une parcelle foncière appartenant à la collectivité, située au 288 avenue David Panais, 40000 Mont de Marsan. La construction fera l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre distinct, en accord avec le groupement de Maîtrise d'œuvre VURPAS Architectes, AIA Ingénierie, Itinéraire Bis et Designers Unit. Le principe d'une maîtrise d'œuvre séparée a été validé par le Service des Musées de France et la DRAC de Nouvelle Aquitaine.

Budget prévisionnel des réserves externalisées : 2 050 000 € HT :

- Dont coût travaux : 1 900 000 €
- Dont coûts de maîtrise d'œuvre : 150 000 €

Budget prévisionnel total du projet (réserves + site du musée) : 15 210 266 € HT

- Dont coûts travaux : 12 191 900 €
- Dont coûts Maîtrise d'œuvre : 3 018 366 €

Répartition des coûts prévisionnels par phase de travaux :

- Total phase 1 : 12 358 214 € HT
- Dont coût travaux : 10 011 100 €
- Dont coûts Maîtrise d'œuvre : 2 347 114 €

- Total Phase 2 : 2 852 052 € HT
- Dont coût travaux : 2 180 800 €
- Dont coûts Maîtrise d'œuvre : 671 252 €

Plan de Financement Prévisionnel global du projet (chiffage arrondi) :

La capacité de financement de la ville de Mont de Marsan pour ce projet est de 6 000 000 € HT, soit 40 %. Pour ne pas déséquilibrer le projet, nous souhaitons donc appuyer notre financement sur le modèle suivant :

	PHASE 1 / €	PHASE 2/ €	TOTAL /€	%
COÛT PROJET HT	12 358 214 €	2 852 052 €	15 210 266 €	100 %
PART FINANCEURS	7 216 097 €	1 919 562 €	9 135 659 €	60%
PART VILLE MONT DE MARSAN (HT)	5 142 117 €	932 490 €	6 074 607 €	40 %

Plan de Financement Prévisionnel détaillé par financeur :

La conférence des financeurs du 16 octobre 2023 et le dialogue amorcé avec les différents partenaires sollicités pour accompagner ce projet ont permis d'estimer un pourcentage de participation attendu de chacun. Une étude comparative des niveaux de financement de projets à budgets équivalents portés par des collectivités de taille moyenne a permis d'affiner ces estimations. Chaque partenaire se fonde sur une assiette éligible propre à son cadre de subvention respectif :

- Ministère de la Culture - Soutien à l'investissement des Musées de France :
 - Cadre de subvention : coût total du projet (Travaux + maîtrise d'œuvre)- enveloppe globale déterminée pour tout le projet, redistribuée annuellement en fonction du montant annuel engagé. Le Service des Musées de France et la DRAC de Nouvelle Aquitaine ont conditionné la participation du Ministère de la Culture à la réalisation des réserves en phase 1 et à l'engagement de la ville de Mont de Marsan à la réalisation des deux phases de travaux.
 - Assiette éligible prévisionnelle : 15 210 266 € HT
- Ministère de la culture - Entretien et restauration des Monuments Historiques :
 - Cadre de subvention : études et travaux engagés sur les parties classées des bâtiments.
 - Assiette éligible prévisionnelle : 2 332 300 € HT
- Ministère de la culture – Fonds National pour l'archéologie préventive :
 - Cadre de subvention : coût des fouilles archéologiques
 - Assiette éligible prévisionnelle : 600 000 € HT
- DSIL
 - Cadre de subvention : coût travaux (demande à renouveler annuellement sur la base du montant annuel engagé)
 - Assiette éligible prévisionnelle : 12 191 900 € HT
- FEDER/LEADER
 - Cadre de subvention : coût travaux (plafond à 150 000 € jusqu'en 2026 deuxième demande à renouveler après 2026)
 - Assiette éligible prévisionnelle : 12 191 900 € HT
- Conseil Départemental des Landes :
 - Cadre de subvention : coût total du projet (Travaux + maîtrise d'œuvre)
 - Assiette éligible prévisionnelle : 15 210 266 € HT
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (CPER):
 - Cadre de subvention : coût total du projet (Travaux + maîtrise d'œuvre)
 - Assiette éligible prévisionnelle : 15 210 266 € HT

Ces assiettes éligibles ont permis d'établir un modèle de tableau prévisionnel de financement pour appuyer le dialogue avec les partenaires financiers. Ce tableau estimatif sera précisé après la validation de l'APD :

	COÛT PHASE 1 :€ HT	COÛT PHASE 2 : € HT	COÛT TOTAL : € HT	DESCRIPTION DE L'ASSIETTE DE SUBVENTION ÉLIGIBLE	MONTANT DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE € HT	% DEMANDÉ DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE	% DEMANDÉ SUR COÛT TOTAL DU PROJET
MINISTÈRE DE LA CULTURE – Soutien Investissement des Musées de France	1 853 732 €	427 807 €	2 281 539 €	Projet total : - Études - Travaux - MOE	15 210 266 €	15 %	15 %
MINISTÈRE DE LA CULTURE – Monuments Historiques	50 400 €	216 060 €	266 460 €	Parties classées des bâtiments : Études + travaux	2 332 300 €	20 %	1,75 %
MINISTÈRE DE LA CULTURE – Archéologie préventive	200 000 €	0 €	200 000 €	Fouilles archéologiques	600 000 €	20 %	1,31 %
DSIL	1 501 666 €	327 120 €	1 828 785 €	Coût travaux	12 191 900 €	15%	12 %
EUROPE - FEDER/LEADER	150 000 €	150 000 €	300 000€	Coût travaux	12 191 900 €	2 %	1,97 %
Conseil Départemental des Landes	1 606 567 €	370 768 €	1 977 336 €	Projet total : - Études - Travaux - MOE	15 210 266 €	13 %	13 %
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	1 853 732 €	427 807 €	2 281 539 €	Projet total : - Études - Travaux - MOE	15 210 266 €	15 %	15 %
TOTAL SUBVENTIONS	7 216 097 €	1 919 562 €	9 135 659 €	Projet total : - Études - Travaux - MOE	15 210 266 €	60 %	60 %
TOTAL CHARGE VILLE	5 142 117 €	932 490 €	6 074 607 €	Projet total : - Études - Travaux - MOE	15 210 266 €	40 %	40 %

Afin de permettre la saisine des dossiers de subvention dans les délais et le cadre administratif fixés par les partenaires, il est demandé à l'assemblée d'approuver ce plan prévisionnel de financement du projet.

Monsieur le Maire : Merci Philippe De Marnix.

Je vous laisse la parole si vous avez des commentaires, des questionnements sur une délibération qui vise à valider ici un plan de financement prévisionnel et qui surtout permet désormais d'aller un peu plus loin pour aller solliciter avec plus de

précision les différents partenaires.

M. ARA : Merci pour votre politesse, Monsieur Dutin, de me laisser la primeur de la parole.

M. DUTIN : Il faut être poli. Monsieur le Président, lors du Conseil de Communauté d'Agglomération a indiqué qu'il était quelqu'un de poli. Je ne l'ai pas pris pour moi, mais je considère que je suis également poli et donc, je vous laisse la parole.

M. ARA : Ecoutez, si tout le monde est poli, nous allons passer une belle soirée.

En commission des finances, j'avais posé quelques questions sur le projet. Je n'avais pas forcément eu des réponses à ce moment-là. Je voulais savoir si on les avait, notamment sur les financements. Est-ce qu'on a un retour un peu plus précis des financeurs ? On a la chance d'avoir deux élus majoritaires ici dans différentes assemblées. Peut-être qu'il est tôt pour se positionner, mais on peut en parler.

Ensuite, qu'est-ce qu'il se passe si on n'a pas le taux de subvention attendu ?

Ce projet est-il à la portée financière de la Ville de Mont de Marsan ? 15 M€, c'est à ma connaissance et sauf erreur, le plus gros projet qui ait jamais été mené par la commune. C'est deux fois plus que les berges qui s'étaient étalées sur longtemps.

Ensuite, est-ce qu'on va bien attendre d'avoir les subventionnements avant de démarrer les travaux ? Dans un certain nombre de collectivités, si on n'attend pas ce moment-là, on n'a pas les financements. Je dis cela parce que depuis, j'ai regardé un petit peu. Vous parlez d'exemple d'autres collectivités et d'autres taux de financement. Vous deviez m'envoyer des modèles que je n'ai pas reçus, mais j'ai regardé de mon côté.

Il faudrait regarder des dossiers dans la Région parce que chaque collectivité est différente et surtout, pour la Région Nouvelle Aquitaine que je connais bien, ils essaient d'appliquer de l'équité territoriale, c'est-à-dire que quand ils accompagnent un projet à tel niveau, ils accompagnent un projet équivalent à peu près à tel autre niveau, ce qui n'est pas toujours le cas, mais n'y reviendrai peut-être un autre jour.

J'ai regardé le musée de Bayonne qui a été fait en 2021-2022 et le taux de financement a été beaucoup moins important que celui que l'on voit là, c'est à dire que le financement global Région-Département-Etat n'était que de 30%. Si on est là-dessus, cela fait des millions d'euros en plus. Si on n'avait que 30%, cela ferait 4,5 millions d'euros de plus pour la Ville de Mont de Marsan. Je ne dis pas qu'on en est là, mais pour le musée de Bayonne qui est un musée à 16 millions d'euros, la Région était intervenue à hauteur de 1,3 millions d'euros et j'ai le sentiment qu'on leur demande deux fois plus. Est-ce qu'on a des garanties en ce sens ?

Généralement, le Département et la Région se calant à peu près sur le même niveau d'intervention, est-ce qu'on en sait un petit peu plus sur ces niveaux de financements-là qui sont quand même importants vu les sommes en jeu ?

Monsieur le Maire : Sur ce dossier, je pense que l'on partage tous l'envie de voir à Mont de Marsan un musée, en mettant le temps qu'il faudra - Bayonne a mis beaucoup de temps d'ailleurs - pour faire de Mont de Marsan une vraie capitale de la sculpture. Je pense que l'on ne remet pas cela en question.

On a en effet comparé. Il y a parfois des financements qui vont au total jusqu'à 80%, parfois moins. On s'est mis sur 60%. Pour répondre à votre question, il y a certains financeurs qui se sont un peu avancés parce qu'il y a des règlements très clairs. D'autres non. Cette phase-là est de toute façon indispensable pour pouvoir obtenir ces précisions. Ensuite, le fait de le faire en deux phases permet d'avoir une certaine sécurité par rapport à cela. Globalement, les quotités qui sont ici ne sont pas complètement décorrélées de ce que l'on peut voir. Le comparatif que l'on a fait n'a pas été fait que sur l'Aquitaine et sur Bayonne, mais sur un certain nombre de musées de villes moyennes et on est dans la moyenne raisonnable.

Après, on n'est pas à l'abri d'avoir des bonnes ou des mauvaises surprises. Le fait de le faire en deux phases nous permettra d'avoir une certaine sécurité. Je salue le travail qui a été fait entre les élus et la directrice du musée, avec le cabinet VURPAS. On a retravaillé vraiment en serrant, en essayant de reconsidérer certaines choses pour que ce soit le plus raisonnable possible. Ensuite, je pense que ces montants-là sont atteignables et on s'ajustera au fur et à mesure. De toute façon, vous savez qu'avant de démarrer ce type de projet, on n'a jamais une attestation à l'euro près de cela. Sur la médiathèque, sur le Café Music, sur les berges que l'on se félicite d'avoir, on sait très bien que l'on a démarré avec un montant et que les montants ont pu être plus importants ensuite.

Sur cet équipement-là, on a tablé sur un total de subventions de 60% qui semble cohérent par rapport à ce que l'on a pu voir.

M. DUTIN : C'est vrai que le sujet est compliqué. Il est évident que ce projet muséal est un projet extrêmement important pour la Ville de Mont de Marsan, pour l'offre et l'attractivité qui pourrait être la nôtre.

Puisque ma casquette de conseiller départemental a été appelée par M. ARA, le Département considère – et c'est une position unanime – que, non seulement c'est important pour ce territoire, mais c'est important également pour le Département des Landes puisque nous aurons un musée qui sera pilote concernant les expositions qui seront les siennes et le domaine qui est le sien et qu'il participe donc de l'attractivité, au-delà de notre territoire monto-montois, pour le Département des Landes.

Donc, le Département des Landes se veut être un partenaire dans le cadre du financement. Tout à l'heure, j'entendais parler de vigilance et il faut aussi que nous soyons vigilants parce que les uns et les autres gérons des deniers publics. Je ne voudrais pas revivre un scénario Café Music où les choses ont été exponentielles, pour ne pas dire un autre mot parce que là, nous avons un budget qui explose.

Au-delà de cela, mais on en a déjà parlé et je ne vais pas m'étendre parce que sinon, on va faire un débat des orientations budgétaires aussi tard qu'à la Communauté d'Agglomération et ce n'est pas souhaitable, mais en le mettant en dernier poste des délibérations, on en arrive à parler des choses qui font mal le plus tard possible... Il faut effectivement que les uns et les autres soyons vigilants sur les délais qui devront être tenus et ce financement-là. J'indique tout de même que d'ores et déjà nous avons dû, pour tenir une enveloppe, faire des concessions par rapport au projet initial. Ce n'est pas rien non plus.

Je me rappelle tout de même que Jean-Baptiste SAVARY avait fait une intervention fort juste, notamment lorsqu'il s'agissait de choisir le cabinet qui pourrait être retenu. La position de notre groupe était de dire que le cabinet Soulages, au-delà de la compétence qu'on lui connaît, permettrait, outre l'attractivité inhérente au musée et intrinsèque au musée, de faire rejaillir la notoriété de son concepteur. On nous avait dit : « Mon Dieu, les prix vont exploser. » Je constate qu'il n'y a pas qu'avec Jean NOUVEL que les prix explosent et se dégradent.

C'était peut-être un trait un tout petit peu plus perfide, mais sur le fond de la question, quand vous indiquiez tout à l'heure qu'on ne peut pas connaître sur de tels projets à l'euro près, passons sur le principe-même parce que les choses doivent être cadrées, mais là, on n'en est pas à l'euro près, mais à des millions près qui ne sont pas véritablement respectés. Il me semble donc que le cadrage n'avait peut-être pas été fait dès le départ correctement et c'est aussi une responsabilité qui incombe au décisionnaire et le décisionnaire, c'est tout simplement vous.

Passés ces commentaires, notre groupe va voter pour parce que nous sommes attachés à ce que la ville de Mont de Marsan soit dotée d'un musée, bénéficie d'une image de culture qui est essentielle, mais voilà, les tarifs explosent et les délais explosent. Ce n'est pas très bon et j'ajouterai deux ou trois mots tout à l'heure lorsqu'il s'agira du débat sur les orientations budgétaires où je reviendrai sur le musée.

Mme DARRIEUSSECQ : Ce projet de musée est très important pour la ville, très important aussi pour la culture française parce que le premier fonds de sculptures figuratives de la première moitié du 20^{ème} siècle à Mont de Marsan, ce n'est pas rien. Il y a un tourisme culturel et il y a une attractivité certaine de notre territoire. Bien sûr que tout le monde est favorable à ce projet de musée. Je pense qu'il n'y a pas quelqu'un qui peut dire l'inverse.

La question que je me suis toujours posée quand j'étais en responsabilité où on commençait à penser à cela, c'était de savoir si c'était un musée qui devait être porté par une commune. Je crois que l'on n'est pas dans ce domaine-là parce que l'investissement, on va peut-être y arriver, mais avez-vous calculé ce que cela allait représenter en fonctionnement pour la collectivité ?

Quand la médiathèque a été réalisée, nous avons fait des simulations de fonctionnement. En général, le fonctionnement représente 10% du prix de l'investissement. Cela va être au minimum 1 million d'euros, 1,1 million d'euros ou 1,2 million d'euros par an. Est-ce que la collectivité est en capacité de porter le fonctionnement ? Est-ce qu'on s'est posé la question ? Je n'en suis pas sûre. C'est une vraie question qui peut mettre en grande difficulté la collectivité. Pour la médiathèque, on l'avait étudié : 10 millions d'euros d'investissement, 1 million d'euros de fonctionnement et on avait fait des calculs pluriannuels et effectivement, c'était quelque chose que l'on pouvait porter, excepté bien entendu que les conditions ont changé dès 2014 puisqu'on a eu des dotations qui ont diminué, ce qui a rendu les choses encore plus complexes.

Mais là, je le dis, est-ce que c'est au niveau d'une Ville que l'on doit porter un équipement pareil, un équipement muséal ? Est-ce qu'il y a des partenaires qui peuvent venir aussi sur le fonctionnement ? Est-ce que cela peut être un musée,

non pas que l'on partage, mais il y a des musées nationaux qui sont au niveau de villes moyennes. Il y a le Louvre, il peut y avoir le musée Rodin. Je ne sais pas quel partenariat on pourrait avoir avec des musées nationaux. Il faut se poser toutes les bonnes questions parce que l'investissement, on y arrivera toujours. On peut faire des emprunts, et encore, je pense que c'est très lourd, mais on y arrivera toujours s'il y a des bons niveaux de subventions. 15 millions d'euros, cela me paraît inatteignable pour la Ville aujourd'hui. Mais en termes de fonctionnement, c'est en permanence, c'est tous les ans. C'est la question que je me pose.

Il faut travailler cette affaire-là aussi en même temps. Quelle est la soutenabilité à long terme en termes de fonctionnement d'un équipement pareil ? Il faut continuer de travailler le projet. Je vais voter pour la délibération parce qu'il ne faut pas stopper les choses et aller rechercher des subventions, mais soyons attentifs à l'entièreté du projet et à son fonctionnement.

M. DUTIN : Je voulais reprendre la parole pour vous laisser peut-être conclure puisque c'est vous qui concluez.

Juste pour reprendre ce que vous indiquiez, Madame Darrieussecq, très sincèrement ne le prenez pas mal, mais j'aime bien quand vous n'êtes pas en responsabilité parce que vous devenez raisonnable. Tout de même, c'est vrai que vous n'étiez pas là lorsque nous avons parlé du débat d'orientations budgétaires à la communauté d'agglomération, mais mon Dieu, pourquoi n'avez-vous pas eu ce raisonnement un peu en recul et en prenant de la hauteur parce que des investissements trop importants et des investissements mal calibrés avec un recours à l'emprunt considérable, dans le cadre d'autres collectivités, peut-être que cette sagesse que vous voulez incarner aujourd'hui aurait été de meilleur aloi lorsque vous étiez en responsabilité.

Cela étant, pour le surplus je vous rejoins sur la notion de fonctionnement qui est une notion extrêmement importante et je suppose que nous allons avoir une réponse.

Mme BREQUE : On parle sans arrêt de Jean NOUVEL dans cette assemblée. Je voulais juste porter à la connaissance des élus présents des informations sur Jean NOUVEL. Je vous liste une série de procès intentés aux Ateliers de Jean NOUVEL.

Un procès avec la Ville de Lyon au sujet des travaux de rénovation de l'Opéra. Le budget imparti est passé de 12,065 millions d'euros à 76 millions d'euros, augmentation de 500%. En 2011, Jean NOUVEL a été condamné à verser 82 000 €.

Un procès avec la Ville de Nantes au sujet du Tribunal de Grande Instance construit en 2000 pour 53 millions d'euros qui cumule les malfaçons. La pluie coule dans la salle des pas perdus, le chauffage est souvent défectueux, des plaques de béton se détachent de la façade. Le procès a débuté en 2009 et s'est réglé à l'amiable en 2017.

Procès avec la philharmonie de Paris. Le projet lancé en 2006 pour 173 millions d'euros s'est achevé en 2015 pour un montant de 386 millions d'euros, soit 123% d'augmentation. Il y a eu 7 ans de conflit et en octobre, un accord transactionnel a été conclu.

Je terminerai par un procès avec la Communauté d'Agglomération du Havre au

sujet de la piscine, les bains des docs qui ont été ouverts en 2009. Là encore, de nombreuses malfaçons sont à déplorer telles que le carrelage qui se décolle, verrière défectueuse, problèmes d'étanchéité, etc. en 2022, l'Atelier Jean NOUVEL est condamné à verser 5 millions d'euros à la communauté.

M. ARA : Monsieur Dutin, vous aviez bien commencé la soirée et ça se délite petit à petit. Vous ne pouvez pas vous empêcher de faire de la politique politicienne avec Mme DARRIEUSSECQ. On reviendra sur les comptes. Le DOB est juste après.

Je voulais juste dire que j'avais posé plusieurs questions et j'en ai reposé là, auxquelles je n'ai pas encore eu de réponse, à savoir est-ce qu'on peut avoir la comparaison avec les aides qui ont été obtenues ailleurs ? On m'avait dit oui en commission des finances. Manifestement, elle existe. Est-ce qu'on peut l'avoir ?

J'avais également posé la question en commission des finances sur le fonctionnement, à savoir combien cela coûte aujourd'hui et combien cela coûtera demain. Là non plus, je n'avais pas eu ces réponses.

Ensuite, juste un point de vigilance. Contrairement à ce que vous dites, Monsieur Dayot, on ne démarre jamais les travaux avant d'avoir les subventions notifiées. Sinon, on ne les a pas. C'est dans le règlement de toutes les collectivités.

J'ai le souvenir, puisque j'ai relu avant la séance d'aujourd'hui – j'aime bien les rapports de la Chambre Régionale des Comptes – celui de la Ville pour la période 2012-2017 et justement, vos prédécesseurs sur ces bancs faisaient la réflexion d'avoir retardé les travaux de la nouvelle tribune, de l'ancienne nouvelle tribune et du dojo du stade Guy Boniface, André et Guy Boniface désormais. Justement, on l'avait retardé parce qu'on n'avait pas encore les subventions et que l'on avait un tour de table un peu compliqué avec le Département et avec la Région. Il faut attendre de l'avoir, mais on a des élus ici. Cela peut aller vite, ou pas, mais de ce que j'entends de M. DUTIN et du silence de M. BACHE, je ne suis pas fondamentalement rassuré sur le taux de financement qui va arriver de la Région, et de ce qu'a dit M. DUTIN, j'ai cru déceler – mais peut-être suis-je pessimiste – que ce serait peut-être un petit peu moins que ce qui est demandé. Peut-être ai-je mal compris.

M. PIARRINE : Une question très simple, peut-être pour M. DE MARNIX. Est-ce que vous pourriez nous rappeler le montant du tout premier budget prévisionnel pour ce même projet. Vous l'avez peut-être dit tout à l'heure, mais je ne l'ai pas noté.

M. DE MARNIX : On était partis sur une enveloppe de 14 millions d'euros H.T et là, on est à 15 millions d'euros H.T. On n'a pas renoncé, on a optimisé.

M. DUTIN : C'est vrai que la sémantique a son intérêt.

M. DE MARNIX : Ce n'est pas une question de sémantique. C'est que l'on a retravaillé. On ne s'en rend pas compte, mais il y a un travail incessant qui est mené entre les équipes du musée, les services de la Ville et les architectes depuis un an pour trouver les solutions les plus pertinentes et moins coûteuses, notamment le choix d'externaliser les réserves est un choix intelligent qui a permis de faire des économies. C'est ce que j'appelle une optimisation et non pas un renoncement. Pour moi, il n'y a pas de renoncement, sauf à la marge sur certains détails. L'objectif est de doubler les surfaces d'exposition et ce sera fait ; d'avoir une baisse des expositions temporaires, d'avoir de belles réserves qui soient conformes aux

prescriptions du Ministère. Pour moi, il n'y a pas de renoncement, il y a des optimisations. J'insiste sur ce terme et je le maintiens.

M. DUTIN : Vous pouvez peut-être nous donner le chiffre sans les optimisations de ce que nous atteignons. Si nous étions restés sur un projet strictement identique, a combien passait-on ? J'attends le chiffre. Je le connais, mais je vous laisse le donner.

M. DE MARNIX : Si vous le connaissez, je vous écoute. Ce qui est important maintenant, c'est ce à quoi nous arrivons.

M. PIARRINE : Pouvons-nous porter un tel projet en investissement et en fonctionnement ? On s'est posé la question En équipe de citoyens qui n'avons pas une énorme capacité d'enquête, qui n'avons pas enquêté sur le musée de Bayonne. Je me demande maintenant si ce projet est devenu raisonnable. Il n'est peut-être pas devenu pharaonique, il était déjà très important. Est-ce que je suis en tant qu'élue légitime pour prendre une telle décision sur tant d'années avec de tels montants ? Le musée est fermé. On a l'impression, mais c'est l'impression du citoyen lambda, qu'il va être fermé pour 10 ans. Soit-dit en passant, le Centre d'Art Contemporain est fermé aussi.

Voter contre ce type de délibération sur la culture, évidemment c'est tabou. Moi, je ne tiens pas à être dans quelques années, dans la liste de ceux qui ont validé ce projet les yeux fermés. On s'y pousse. Cela fait trois ou quatre fois que l'on a de nouveaux plans de financement ; ça décale, ça décale ça décale. J'ai fini.

Monsieur le Maire : Sur le côté musée fermé...

M. DE MARNIX : Cela devient fatigant. On dit ça à chaque fois...

M. PIARRINE : Non. Ce qui est fatigant, c'est de répondre que c'est ouvert.

M. DE MARNIX : Est-ce que vous êtes allé voir l'exposition qui est ouverte ?

M. PIARRINE : On l'a vue. Cela fait 6 mois qu'elle y est.

M. DE MARNIX : Répondez à ma question.

M. PIARRINE : Cela ne suffit pas pour une ville. Vous n'allez pas nous faire croire que cela suffit.

M. DE MARNIX : Est-ce que vous y êtes allé ou pas ? Donc, vous avez vu que c'était ouvert ou fermé ?

M. PIARRINE : Oui.

M. DE MARNIX : Merci. Si on vous entend, on ne fait aucun projet ambitieux. On resterait toujours avec un musée vétuste et on ne ferait rien. On fait un projet ambitieux. C'est vrai qu'on se lance un petit peu dans quelque chose de grand et d'important pour la ville. Si ce n'est pas votre choix...

M. PIARRINE : Je dis juste que nous ne sommes pas légitimes pour valider un projet aussi ambitieux. Personne ne me soutient là-dessus. Allez voir dans la rue et demandez aux gens ce qu'ils en pensent.

Monsieur le Maire : Malheureusement, sur ce type de projets culturels, ce n'est pas forcément toujours avec la vox populi que l'on peut avoir une majorité sur ces projets. C'est une fois que c'est terminé que tout le monde applaudit.

Mme DARTEYRON : Je voudrais poser une question. Ce n'est pas une question piège, c'est pour avoir un renseignement.

Le Musée est partiellement ouvert. Je voudrais savoir combien il y a de personnes qui travaillent au Musée. S'il est partiellement ouvert, il y a peut-être besoin de moins de personnes que sur une ouverture habituelle. Quand j'ai posé la question, on m'a dit que le personnel faisait du récolement et de l'inventaire. J'ai eu la chance de visiter les réserves il y a très longtemps et je sais que nous avons des réserves très conséquentes et d'une richesse exceptionnelle. Pendant le confinement et sur la période de réouverture partielle également, on me disait déjà que le personnel faisait du récolement.

Le Musée est partiellement ouvert depuis un an et du coup, je me demande si le personnel fait tout le temps du récolement et combien ils sont. C'est juste une question pratique.

M. DE MARNIX : Je vais vous répondre Eliane. Le personnel ne fait pas que du récolement. Je vous rappelle quand même qu'il y a 15 000 œuvres à conditionner, à transporter, à déménager, à stocker, que cela ne se fait pas par la volonté du Saint- Esprit. Donc, les gens sont occupés. Les ateliers pédagogiques fonctionnent aussi et sont très fréquentés. L'exposition temporaire a accueilli 1 500 scolaires depuis le début de l'année. Donc, il y a une activité importante. Il y a des équipes qui travaillent aussi sur le futur parcours muséal. Il y a des échanges permanents avec les architectes et cela mobilise beaucoup d'énergie également. Pour l'instant, il y a 7 personnes qui sont présentes au Musée et qui travaillent à plein temps. Si vous avez un doute, on ira ensemble leur rendre visite et vous verrez ce qu'elles font. Il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire : Vous allez nous annoncer la bonne nouvelle de la Région.

M. BACHE : Je ne vais rien vous annoncer du tout. La Région se prononcera quand elle aura un dossier en fonction de son règlement d'intervention, comme tous les projets qui lui sont proposés. À partir de là, on verra bien.

Ce que je trouve quand même pour le moins intéressant, c'est que ce sujet provoque des réactions entre nous. Je suis un de ceux qui pensent qu'il faut que l'on fasse pour la culture, mais que l'on soit en même temps prudents et que l'on en fasse mesurer l'utilité à la population montoise, mais pas que, puisqu'un musée a vocation à faire venir des gens de l'extérieur. C'est comme cela qu'il faut qu'on le voie. À partir de là, il faudra mesurer, une fois que le projet sera ficelé, que tous les partenaires se seront prononcés, si nous sommes en capacité, nous Ville, de pouvoir le faire en y englobant le fonctionnement. Mme DARRIEUSSECQ a raison d'attirer notre attention là-dessus, mais je ne reprendrai pas la remarque que nous a fait Frédéric DUTIN, c'est vrai que l'on a tous tendance à minorer le fonctionnement quand on fait une réalisation et un service public et à mon avis, cela mériterait d'être regardé avec beaucoup plus d'attention sur beaucoup de projets que nous faisons.

Mme DARRIEUSSECQ : Je voudrais terminer en rassurant M. DUTIN pour lui dire que j'ai les oreilles qui ont beaucoup sifflé avant-hier soir, que ce n'étaient pas des moustiques, mais des Boeing qui me passaient dans les oreilles ou des Airbus, je ne

sais pas, et que j'ai bien pu avoir une partie de votre débat. J'ai bien compris que j'étais incompétente en finances – ce n'est pas vous qui l'avez dit. J'ai trouvé que c'était un peu limite - et j'ai bien compris que, bien entendu, ma gestion était absolument calamiteuse, etc.

Monsieur Dutin, vous êtes dans votre rôle. Depuis 2008, je n'ai entendu que ça, c'est-à-dire une opposition qui disait que ça allait trop vite, que ce n'était pas bien, qu'il ne fallait pas, qu'on dépensait trop, etc. Donc, vous êtes dans votre rôle et votre rôle, vous l'assumez comme vous le pouvez. Mais je peux vous assurer que nous avons toujours calculé, quand il y avait un équipement, quel était le fonctionnement pour pouvoir être sûrs de pouvoir l'assumer. Je l'ai même tellement calculé - je suis tellement nulle en finances - que j'avais bien vu quand j'avais été élue et qu'il y avait la construction de la plateforme sociale et que le Président de l'époque voulait donner le fonctionnement à la Ville de Mont de Marsan, que ce n'était pas possible.

Si vous voulez, je sais très bien calculer et je sais très bien ce qui a été fait, ce que l'on pouvait faire, ce qui n'a pas été fait depuis et ce qu'il aurait fallu faire. Je suis absolument au courant et très consciente de tout cela. Mais vous êtes dans votre rôle. Vous portez des appréciations que je peux contester, auxquelles je peux répondre, mais vous êtes dans votre rôle. Mais ce n'est pas vous qui avez dit que je n'y connaissais rien en finances.

M. DUTIN : Si vous le permettez parce que vous m'interpellez...

Mme DARRIEUSSECQ : Ah non, c'est vous qui m'avez interpellée !

M. DUTIN : Après, j'arrête. Je ne sais pas si je suis dans un rôle ou pas. En tout état de cause, je ne suis pas dans une posture et ce que je dis, je le pense. Puisque vos oreilles ont sifflé, là elles vont siffler en direct live. Je considère que la gestion que j'avais qualifié de hasardeuse - dada, Darrieussecq/Dayot, Dayot/Darrieussecq, c'est blanc bonnet et bonnet blanc - avait été effectivement délétère. Je l'ai dit mardi et je vous le dis en face.

Mme DARRIEUSSECQ : Très bien. J'ai bien entendu et c'est normal. Vous êtes dans votre rôle.

Monsieur le Maire : On peut peut-être revenir à ce qui fait l'unanimité, c'est-à-dire ce projet de musée qui nous habite, en prenant une dernière remarque de M. ARA.

M. ARA : Juste une explication de vote. Je vais voter ce plan de financement. Ce que je regrette, c'est que j'ai posé des questions concrètes et précises en commission et ce soir et il n'y a aucune réponse aux questions qui sont posées.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des voix contre ce plan de financement ?

1 voix contre de M. PIARRINE.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Par 34 voix pour, 1 voix contre (M. Benoît PIARRINE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 18 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission « Culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 25 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 29 février 2024,

Approuve le plan prévisionnel de financement tel que précisé ci-dessus,

Décide d'inscrire au budget les crédits tels que décidés par l'AP/CP 2024,

Précise que sera sollicité de tout organisme, dont l'État au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Fond Vert, La Drac, le Conseil Départemental des Landes et la région Nouvelle Aquitaine l'obtention de financements dans le cadre de l'opération réhabilitation du Musée Despiau Wlérick,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/03-0075 (n°20)

Objet : Apurement du compte 1069 – Budget principal de la Ville – modification.

Nomenclature acte

7.1.2 – Décision budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Par délibération n°2023/11-0247 du 14 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'apurement du compte 1069 sur une durée dérogatoire de 20 ans dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57.

Cet étalement dérogatoire sur une durée de 20 ans devant faire l'objet d'un accord ministériel, la collectivité a fait la demande par courrier du 6 novembre 2023. Le dossier étant encore en cours d'instruction, la Préfecture demande au Conseil Municipal de modifier la délibération précitée afin d'approuver l'apurement du compte 1069 sur une durée de 10 ans (dans l'attente de l'accord ministériel pour un étalement sur 20 ans).

En conséquence, les modalités d'apurement sont modifiées comme suit :

Afin de ne pas pénaliser le résultat d'investissement sur le seul exercice 2024, il est proposé que l'ajustement des résultats s'effectuerait chaque année sur une période de 10 ans, soit 47 007,70 € en 2025 sur le résultat 2024 et 47 007,74 € pour les 9 années suivantes 2026 à 2034.

Une correction du résultat cumulé d'investissement devra être réalisée à partir du compte administratif 2025, au vu d'un tableau de correction des résultats établi par le comptable public et validé par l'ordonnateur, comme suit :

Exercices	Compte 1069	Compte de gestion (CDG)	Compte administratif (CA)	Discordances CDG et CA à	Budget primitif (ligne 001)
2024	470 077,36 €	Résultat d'investissement cumulé 2024	Résultat d'investissement cumulé 2024	0,00 €	
2025	Soldé comptablement par reprise au compte 1068 en BE 2024	Résultat d'investissement cumulé 2025 (dont —470 077,36 €)	Résultat d'investissement cumulé 2025 — 47 007,70 € (SD1069/10)	423 069,66 €	Résultat d'investissement cumulé 2024
2026	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2026	Résultat d'investissement cumulé 2026 - 47 077,74 (SD 1069/10)	376 061,92 €	Résultat d'investissement cumulé 2025 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2027	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2027	Résultat d'investissement cumulé 2027 - 47 077,74 (SD 1069/10)	329 054,18 €	Résultat d'investissement cumulé 2026 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2028	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2028	Résultat d'investissement cumulé 2028 - 47 077,74 (SD 1069/10)	282 046,44 €	Résultat d'investissement cumulé 2027 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2029	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2029	Résultat d'investissement cumulé 2029 - 47 077,74 (SD 1069/10)	235 038,70 €	Résultat d'investissement cumulé 2028 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2030	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2030	Résultat d'investissement cumulé 2030 - 47 077,74 (SD 1069/10)	188 030,96 €	Résultat d'investissement cumulé 2029 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2031	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2031	Résultat d'investissement cumulé 2031 - 47 077,74 (SD 1069/10)	141 023,22 €	Résultat d'investissement cumulé 2030 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2032	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2032	Résultat d'investissement cumulé 2032 - 47 077,74 (SD 1069/10)	94 015,48 €	Résultat d'investissement cumulé 2030 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2033	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2033	Résultat d'investissement cumulé 2032 - 47 077,74 (SD 1069/10)	47 007,74 €	Résultat d'investissement cumulé 2031 - 47 007,74 (SD 1069/10)
2034	Soldé	Résultat d'investissement cumulé 2034	Résultat d'investissement cumulé 2034 - 47 077,74 (SD 1069/10)	- €	Résultat d'investissement cumulé 2033 - 47 007,74 (SD 1069/10)

M. HOURCADE : Cette semaine, nous avons reçu la réponse de Bercy et l'étalement qui nous est autorisé se fera sur 15 ans. Donc, je vous propose de rectifier cette délibération aujourd'hui pour ne pas revenir une troisième fois dessus et d'acter que cet apurement du compte 1069 se terminera en 2039 et que le montant de l'amortissement annuel sera de 31 388,49 €.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ?

M. DUTIN : Juste une explication de vote. Nous allons voter contre, mais en

cohérence puisqu'il s'agit d'une délibération qui concerne le budget principal que nous n'avons pas voté, même si nous avons conscience qu'il s'agit d'une délibération technique, mais il y a une certaine cohérence.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 29 voix pour, 6 voix contre (M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise LATRABE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/11-0247 du 14 novembre 2023 du Conseil Municipal approuvant l'apurement du compte 1069 – budget principal,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 29 février 2024,

Approuve la modification de la délibération n°2023/11-0247 conformément au tableau ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/03-0076 (n°21)

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

Nomenclature Acte :

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée. Il doit donc se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux. Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la

collectivité. Ainsi les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Monsieur le Maire : Je vous propose de vous concentrer un tout petit peu pour que l'on puisse écouter la synthèse qui est faite de la note, de façon à ce que l'on puisse ensuite débattre des orientations budgétaires. Au moment où l'on se parle, le budget n'est pas calé. Il y a des pistes, des orientations et on va vous en faire part et il est normal que l'on puisse en parler avant de fixer les dernières orientations à nos services pour que l'on se retrouve prochainement pour le budget de la Ville.

M. HOURCADE : Vous avez tous été destinataires du document de présentation qui retrace les différents éléments, à la fois macro et micro-économiques, mais qui fait aussi état des conditions qui, par le passé, au travers des contextes économiques, ont conduit à notre situation actuelle et nous amènent aujourd'hui à envisager l'avenir de notre territoire, tout en prenant en compte les contraintes financières, économiques, nationales ou internationales.

Le contexte financier reste contraint avec une inflation élevée qui pèse sur les équilibres financiers de la Ville. Pour respecter ses engagements de mandat et répondre aux enjeux de l'égalité et de l'urgence sociale, tout en agissant face à l'urgence climatique, la Ville va investir cette année environ 8 millions d'euros.

Le projet politique porté et mis en œuvre par l'équipe municipale est d'offrir un cadre de vie agréable et sûr, une ville sobre et durable au bénéfice de tous et de toutes et de proposer plus d'actions de proximité et d'équipement.

De nouvelles mesures imposent également un budget et une dette dite verte qui consiste dans une présentation des dépenses réalisées relatives à des objectifs de transition écologique. Ces thèmes font partie de notre budget, qu'il s'agisse de la rénovation de l'éclairage public, de la performance énergétique de nos bâtiments et de l'application du plan sobriété énergétique, ou de la production des énergies renouvelables, que ce soit au niveau de l'étude géothermie pour l'Hôtel de Ville ou pour des toitures sur les parkings en photovoltaïque.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à notre budget communal, vous avez pu prendre connaissance dans la deuxième partie des éléments financiers et RH. En 2023, nos recettes progressent de 7,48%, essentiellement en raison de la revalorisation des bases fiscales et de 7,35% des rôles supplémentaires en fin d'année.

Nos dépenses de fonctionnement évoluent de 9%, bien évidemment lié à l'inflation qui a des répercussions sur les charges à caractère général. L'autre partie relative à l'augmentation des charges est due à l'appréciation de plus de 3% des charges de personnel. La masse salariale représente environ 39% de notre budget de fonctionnement.

Les tendances nous montrent qu'il faudra tenir compte dans les années à venir d'augmentations récurrentes et mathématiques. Ne serait-ce que pour 2024, elles ont été chiffrées à plus de 500 000 €. Ces 500 000 € résultent d'impacts de décisions prises en 2023 et qui affectent 2024 en année pleine. Il s'agit de mesures statutaires comme les revalorisations ou les différents ajustements que l'on va mettre en place en 2024. Il s'agit de l'IFSE. Ces éléments seront récurrents sur les années à venir, comme je viens de vous le dire, mais il nous faudra agir sur ce secteur 012.

Au niveau des RH, un focus a été fait sur la revalorisation qui est envisagée de l'IFSE avec les nouveaux plafonds en fonction des groupes qui ont été déterminés. Sur l'évolution du personnel, une petite précision par rapport à l'évolution des recrutements. Contrairement à ce que l'on a pu penser, il n'y a pas eu 426 recrutements ou postes sur 2023. Il s'agit juste des études et des entretiens qui ont été menés mais qui n'ont pas abouti à chaque fois à une création de poste ou à un changement d'agent.

Sur le graphique que vous avez page 22, évolution des recrutements entre 2019 et 2023, on peut lire qu'il y aurait eu 426 recrutements. En fait, recrutement ne signifie pas un poste, une création de poste. Il s'agit juste des recrutements qui ont été menés par le service RH et qui sont un peu décorrés des autres années parce qu'il n'y avait pas l'intégration des saisonniers dans ces études de recrutements. C'est ce qui explique aussi cette forte augmentation entre 2019 et 2023.

Sur ce volet RH, un point a aussi été apporté sur la formation. Il faudrait noter que cette année, un dossier a été présenté à la CNRACL porté par Isabelle AUBINE et qui a permis d'obtenir une subvention de 300 000 € pour la police municipale. Cette prime permettra de financer, aussi bien la formation que des dépenses pour l'armement.

En termes de formation également, la formation interne a été dispensée par des formateurs dont on avait revalorisé le régime indemnitaire à 80 €/jour en 2023.

Sur la santé et la sécurité au travail, les budgets seront présentés à l'identique par rapport à 2023 et là aussi, sur 2023 on a joué sur de la formation en interne avec une revalorisation de la prime de l'ordre de 40 € pour les agents qui ont fait de la formation incendie.

Sur la partie financière, notre CAF 2023 s'établit à – 390 000 € contre – 1 610 000 € votés au budget, en raison d'une meilleure exécution des produits, et du réalisé des dépenses plus faible que prévu. Cela a donc permis de minimiser notre souscription à l'emprunt à hauteur de 3 millions d'euros contre les 8 millions d'euros qui avaient été budgétés et ainsi, de stabiliser notre endettement en dessous de 35 millions d'euros et de maintenir des durées restantes d'emprunts stables. À noter que depuis 2015, la dette et l'encours de dette diminuent régulièrement.

La durée résiduelle s'est légèrement améliorée en 2023 avec les faibles emprunts qui ont été souscrits. Même si nous avons délibéré pour acter et bloquer deux emprunts de 2 millions d'euros, ils n'ont pas été contractualisés et mobilisés. Ils le seront sur 2024. Notre dette est toujours sécurisée avec un risque faible et nous sommes toujours assistés par le cabinet de conseil France Finance sur la veille de notre dette.

Les emprunts ne servent qu'à financer de l'investissement et nous allons commencer cette année les travaux du musée qui nécessiteront la mobilisation de nouveaux emprunts et cela nous amène à appréhender les équilibres budgétaires des années à venir. Durant les deux prochaines années, il nous faudra tenir compte des effets de l'inflation et de l'instabilité économique, comme on l'a vu récemment avec les 10 milliards d'économies qui ont été demandés par le Ministère des Finances pour 2024 et les objectifs de transition écologique.

Il conviendra de maîtriser notre autofinancement qui va se dégrader sous l'effet de la hausse des dépenses énergétiques, de l'inflation et des décisions de l'Agglomération concernant la DSC.

Il convient donc dès lors de poursuivre notre maîtrise budgétaire en prenant des mesures responsables, comme la recherche de l'optimisation de nos dépenses et de nos recettes et une maîtrise au niveau de notre investissement en préservant notre soutien à l'activité économique locale, mais également la poursuite de la maîtrise de notre masse salariale.

Comme vous avez pu le voir dans la prospective page 39, cette prospective au fil de l'eau nous montre une dégradation, c'est-à-dire que le fil de l'eau correspond à une projection si aucune mesure n'est prise. Pourquoi est-ce qu'elle se dégrade ? Parce que sur 2024 nous allons avoir un tassement de nos recettes de fonctionnement avec une baisse de la revalorisation des bases qui était de 7% en 2023 et qui n'est plus que de 4% en 2024 et des dépenses qui, elles, augmentent.

Nous avons également intégré sur la prévision de 2024 une baisse de la DSC de 200 000 € et une baisse du FPIC.

En matière d'investissements, comme nous l'avons évoqué juste avant avec le vote du plan de financement du musée, les travaux débiteront cette année et nous avons positionné 1 million d'euros sur le musée dans un projet trans-mandats. Les travaux devraient également permettre l'ouverture de l'îlot Laulom sur lequel nous

tablons pour 1 million d'euros également d'investissement. La voirie également, avec la livraison de la première partie de l'avenue de Sabres, en particulier l'avenue Henri Farbos, en attendant les décisions de l'Agglomération qui seront prises quant au devenir de la phase 2 et de la phase 3. Nos prévisions d'investissements iront aussi sur le sport encore cette année à hauteur de 1 million d'euros et sur la fermeture d'un circuit en voie douce pour relier le boulevard nord de l'avenue du Maréchal Juin.

Monsieur le Maire : L'avenue de Sabres connaît une profonde requalification. Le chantier s'étalera sur 4 ans. La première phase démarrée en 2022 englobait la rénovation du réseau d'eau potable. On parle des charges financières qui augmentent légèrement à cause des taux qui impacteraient essentiellement les nouveaux prêts car notre stock est à taux fixe. En termes d'accompagnement social et médico-social de nos administrés, nous souhaitons poursuivre et augmenter l'aide aux plus fragiles en soutenant le CCAS, activité MAS, FJT CCAS dans le périmètre Ville.

En termes d'investissements, les différents projets que nous poursuivrons seront sur l'attractivité avec l'Ilot Laulom, la sécurisation du centre-ville ; il y a des éléments de vidéoprotection. La poursuite de travaux en matière de voirie, d'enfouissement de réseaux avec des fonds de concours avenue de Sabres, mobilier et feux tricolores. La mise à niveau et réfection de nos équipements – on parle des tennis de la Hiroire et de l'Argenté, mais surtout de la Hiroire parce que l'Argenté est un projet photovoltaïque sur les tennis. L'étude dont on a parlé pour le déplacement et l'aménagement du Carboué, notamment pour les associations actuelles et futures.

En matière culturelle, nous déclenchons les travaux du musée Wlérick avec fouilles et démolition. On poursuit le Café Music, l'éclairage public également en lien avec le SYDEC.

Le coût total du projet est estimé à 4,2 millions d'euros avec 630 000 € consacrés à l'éclairage public, environ 1,8 millions d'euros à l'adduction d'eau potable et 943 000 à l'assainissement.

Les produits de fonctionnement. En matière de fiscalité, il est prévu une actualisation des bases de taux de l'ordre de 4,8%. Il est prévu également une baisse progressive du FPIC de – 42 000 € en 2024 jusqu'à son extinction en 2026 et une baisse de la DSC qui pourrait, si l'option est retenue de – 300 000 € sur la DSC communautaire, impacter à hauteur de 200 000 €, voire un peu moins la Ville de Mont de Marsan.

Les charges de fonctionnement, évolution des charges à caractère général, au plus juste, en essayant de serrer et d'être à – 4% par rapport aux prévisions 2023. En dépenses de personnel, mécaniquement on a 95% de dépenses incompressibles, à + 5,2, 680 000 €.

Nous optimiserons l'aménagement durable du territoire avec la mise en place du PCAET dans la stratégie bas carbone, réduction des gaz à effet de serre. La sobriété énergétique se traduira par toujours continuer à améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine, moderniser le réseau d'éclairage public. Les

études de géothermie démarrent sur l'Hôtel de Ville. Des études de parkings en photovoltaïque et de toitures, mais surtout de parkings. Une étude est faite également sur la piscine pour optimiser les sources de chaleur qui permettra, je l'espère, de baisser un peu la note. Pose de panneaux solaires et production d'eau chaude, pourquoi pas, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, effacement de la consommation électrique. L'ère de jeux de Nahuques est aussi à l'ordre du jour ainsi que des aménagements parc Jean Rameau et Nahuques. Grâce à un appel à projet qui a été brillamment gagné par notre cellule prévention, une somme non négligeable peut être fléchée sur la police municipale pour améliorer ses conditions de travail et l'équipement de cette police municipale ainsi que sur le PTM où nous avons des sujets.

Poursuite de l'effort de numérisation, dématérialisation, informatisation dans les transmissions de courriers et autres.

Voilà les sujets que je me suis permis de compléter sur le débat d'orientations budgétaires. La parole est ouverte, si vous voulez intervenir sur ce débat d'orientations budgétaires. C'est à vous.

M. DUTIN : Monsieur le Maire, je retiens éventuellement deux choses. La première, c'est qu'il y a des marges de manœuvre qui sont extrêmement réduites. Pourquoi ? Parce qu'avec 14 ans de capacité de désendettement, et vous le savez, on flirte avec la ligne rouge telle qu'elle résulte des engagements qui peuvent être pris par une collectivité raisonnable en la matière. Et donc, il s'agit là tout de même d'un sujet qui est un sujet majeur de préoccupation. Je rappelle que dans d'autres collectivités, si les sonnettes d'alarme avaient été tirées à temps alors même que nous attirions l'attention sur ces points, comme nous le faisons aujourd'hui à ce niveau, peut-être que cela n'amènerait pas à prendre des décisions drastiques.

Et puis, il y a incontestablement un effort d'investissement de 10 millions d'euros. Je rappelle tout de même que sur l'année – 1, nous étions à 5 millions d'euros et que l'on répartirait sur les années suivantes à 5 millions d'euros. Cet investissement apparaît en tout état de cause insuffisant parce que si on enlève 3 gros postes, je pense à la route de Sabres, mais la route de Sabres dont on parle depuis 10 ans, si on enlève les ravalements de façades, mais les ravalements de façades ne résolvent pas le problème du cœur de ville – j'ai eu l'occasion tout à l'heure de m'exprimer sur ce point -, si on enlève le projet muséal, il ne reste manifestement pas grand-chose et en tout état de cause, on ne voit pas poindre ce que nous avons déjà eu l'occasion de stigmatiser à l'occasion de débats devant cette assemblée, de projets véritablement structurants avec une ligne extrêmement claire, ce qui nous dérange à nous au premier chef.

Puisque j'avais dit que j'y reviendrais tout à l'heure lorsque j'évoquais le musée, il y a, en dépit des sommes qui sont allouées en la matière, une carence aujourd'hui de l'offre culturelle sur Mont de Marsan. J'entendais effectivement M. DE MARNIX, oui c'est ouvert, mais puisque vous aimez la sémantique, je serais tenté de dire que c'est entrebâillé et donc, manifestement cela ne permet pas de combler ce que l'on peut attendre de notre Ville avec un tel musée et la date d'ouverture est sans arrêt repoussée, c'est une évidence.

Et puis, il y a un autre sujet qui a été abordé tout à l'heure par M. PIARRINE ou Jean-

Noël, je crois, c'est le centre d'art contemporain qui a fermé et donc, on se trouve à ce niveau-là dans une situation qui paraît préoccupante dont on ne tient pas, à mon sens, suffisamment compte dans le cadre des débats ou des orientations qui sont prises au niveau municipal.

Voilà les deux postes principaux que je voyais à soumettre à ce débat, mais mes camarades ont d'autres points à soulever et comme nous sommes un groupe uni, nous nous répartissons très tranquillement les tâches.

M. BACHE : Je vais essayer de compléter les propos de Frédéric DUTIN, mais je pense que l'on a besoin de réfléchir au budget de la Ville de Mont de Marsan en lien avec le budget de l'Agglomération parce qu'avec toutes les compétences que nous avons transférées, il y a des répercussions, que nous le voulions ou pas, sur notre propre fonctionnement.

M. DUTIN a attiré l'attention sur l'investissement et moi, je pense que c'est un budget un peu en trompe-l'œil parce qu'on est contraints, parce que c'est un budget contraignant au regard de toutes les politiques que l'on subit depuis de très nombreuses années qui sont faites aux collectivités. Je ne redéveloppe pas ce que j'ai dit mardi à l'Agglomération, mais inéluctablement, cela aura des conséquences. On a fait à l'Agglomération le constat que sur l'économie, nous étions extrêmement faibles et extrêmement en difficulté et cela va avoir des conséquences sur la création de richesses, sur le développement économique de notre agglomération et de notre territoire avec des répercussions importantes en termes de services publics et en termes de réponse aux urgences des populations.

Que nous le voulions ou pas, notre budget est contraint là-dessus et cela nous amène à réfléchir, d'autant que comme on l'a dit à l'Agglomération, on est contraints de répondre à des urgences, notamment sur le verdissement de nos politiques. Budget vert, le terme ne plaît pas, sauf que finalement tout le monde va s'y mettre et on aura tous un budget vert parce que cela va être une obligation.

Je veux soulever deux choses. Est-ce qu'on prévoit d'armer la police municipale ? Est-ce qu'il y a une véritable nécessité ? Je ne suis pas forcément posé là-dessus. Il faut que l'on réfléchisse à toutes ces questions. Je pose d'autant plus cette question que l'on sait que dans ces services-là, il y a beaucoup de problèmes. Il faut que l'on mesure toutes ces questions. Je vous vois sourire, Madame la Ministre, mais c'est une réalité concrète. Vous allez dire qu'il n'y a pas que là, d'accord. Ceci dit, il faut qu'on ait cela à l'esprit.

La deuxième remarque que je souhaite faire a trait au débat que nous avons eu tout à l'heure. Je nous trouve, en plus des problèmes que l'on a au niveau des réponses économiques, extrêmement frileux, même si vous allez dire que nous avons l'Ilot Laulom, sur l'attrait de notre centre-ville. Je trouve que l'on est extrêmement faibles en termes de propositions. Il y a des projets, des trucs, des machins, mais moi, j'ai fait une expérience il y a quelques jours, j'ai discuté avec des gens et effectivement, beaucoup se posent la question de l'embellissement et du verdissement de notre centre-ville. Pas que l'Ilot Laulom. Je trouve que l'on est complètement en panne.

Sur les mobilités, on parle beaucoup de vélo, etc., tant mieux, sauf que c'est

beaucoup l'Agglo qui porte cette politique-là et il y a peut-être besoin de réfléchir au développement des mobilités collectives. On très en retard et cela pénètre directement l'Agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme PIOT : En Conseil d'Agglomération comme en Conseil Municipal, les débats sur les orientations budgétaires sont généralement de deux ordres : technique – je ne vais pas y revenir – et également politique, dans le sens où un budget est le marqueur d'un projet et donc, d'une politique, mais dans le sens noble du terme politique. Il est donc normal que les oppositions s'opposent, non de façon binaire ou manichéenne parce qu'il faudrait jouer je ne sais quel rôle ou quelle posture, mais parce que le budget est le signal d'un projet politique, eh bien, ce projet politique qui nous est présenté ce soir ne nous convient pas. Il ne correspond pas à nos attentes et donc, vous l'avez compris, nous voterons contre.

Cependant, depuis quelques temps, la politique est souvent réduite dans cette assemblée, comme dans le Conseil d'Agglomération, à son plus mauvais aspect, c'est-à-dire la politique politicienne. Certains élus depuis quelque temps, de la majorité municipale, ne semblent plus faire partie, Monsieur le Maire, de votre groupe, de votre majorité. D'ailleurs, depuis trois ou quatre éditions du magazine intercommunal, ils ne signent plus la tribune de votre groupe, mais je me pose la question, nous nous posons tous la question - tous les Montois et les Montoises -, jusqu'à preuve du contraire pour l'instant, ils appartiennent bien à votre groupe.

En 2020, c'est bien ensemble que vous vous êtes présentés face aux Montois et aux Montoises lors des municipales et pourtant, ces élus n'ont pas constitué un nouveau groupe, ni même démissionné. Alors, pourquoi est-ce que cela interroge ? Peut-être parce que finalement, au fond, ils partagent les idées politiques de votre groupe et que leurs griefs ne sont que personnels et donc, que finalement ce sont eux qui surjouent une opposition.

Tout ça, c'est ce que rejettent les citoyens, c'est-à-dire les chicayas qui ne font rien avancer. Et puisqu'un budget est éminemment politique, je voudrais tous nous alerter sur les orientations de ce budget et les conséquences de ces orientations. Un point qui paraît peut-être moins important, mais la culture est importante, nos collègues l'ont rappelé, c'est la fin du centre d'art contemporain. On aurait pu peut-être faire un effort pour aider cette association, mais dans le budget, une des orientations qui a été choisie, comme à l'Agglomération, c'est l'augmentation des impôts.

Augmentation des impôts pour quoi faire ? J'ai rappelé mardi soir en Conseil d'Agglomération que le consentement à l'impôt ne peut se réaliser que si les contribuables voient à quoi servent les impôts qu'ils payent et qui ne cessent d'augmenter. Il n'y a pas que la taxe foncière comme type d'impôt, mais de façon globale, les impôts augmentent et vous choisissez d'augmenter encore les impôts. Vous allez donc nous faire payer plus d'impôts, mais pour moins de qualité du service public. Et là, votre majorité et les gens qui voteront ce budget prennent une responsabilité.

Qu'est-ce qui a déclenché le mouvement des Gilets jaunes en novembre 2018 ? La

hausse des prix, notamment du carburant, mais surtout une injustice fiscale. Après, il y avait des demandes de plus de démocratie, mais une injustice fiscale. Ce n'est pas parce qu'on ne voit plus les Gilets jaunes sur les ronds-points que les raisons de la colère n'existent plus. Qu'est-ce qui favorise le vote des classes populaires vers l'extrême droite ? Principalement la casse continue du service public et ici, il y a eu des fermetures d'écoles, un manque d'entretien des écoles et depuis un certain nombre d'années.

On est donc en présence de gens qui ne tiennent plus. Et que reste-t-il pour se définir quand plus rien ne nous définit ? Le service public est pour tout le monde. Il est une forme de salaire indirect. Il est l'égalité pour tous et au-delà de la hausse des impôts en soi, le fait que ce budget soit vraiment très faible, qu'il manque vraiment d'ambition pour tout ce qui nous réunit, c'est-à-dire le service public, quelles que soient nos divergences politiques, cela m'attriste beaucoup et cela m'inquiète beaucoup et j'ai l'impression que là, on discute, très bien, mais on oublie des dangers qui nous menacent tous et qui menacent la République. Ce n'est pas qu'un budget comme ça, des chiffres. Je pense que nous sommes à un tournant politique très grave au niveau international, au niveau national et au niveau local et on a l'impression qu'on l'oublie. Ce budget, et la politique néolibérale en règle générale, hélas, engendre des votes de colère, des votes de protestation et donc de gens qui se réfugient vers l'extrême droite et cela me fait très peur et je voudrais que l'on y pense. Donc, la hausse des impôts, je pense qu'elle engendre cela aussi.

M. DE MARNIX : Je voudrais juste faire une petite mise au point sur le centre d'art contemporain parce que je ne voudrais pas que l'on nous fasse un mauvais procès.

Je confirme que nous étions extrêmement attachés à cette institution parce que nous considérons que c'était une institution culturelle importante dans la ville, c'était vraiment le représentant de l'art contemporain dans cette ville, et lorsqu'ils nous ont alertés sur leurs difficultés, il n'y a pas si longtemps que cela, nous avons été jusqu'à doubler, d'une certaine façon, l'aide que nous leur apportions en leur proposant de mettre à disposition une salle à titre gratuit, la salle Lamarque Cando. Ce n'est pas neutre. C'est une mise à disposition que l'on ne fait pas tous les jours. La Ville aidait jusqu'à présent le centre à hauteur de plus de 12 000 € par an, sans compter l'aide de l'Agglomération. En mettant cette salle à disposition, on doublait virtuellement notre aide.

Dire que nous laissons tomber ce centre, je trouve que c'est un mauvais procès. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

M. ARA : J'ai posé quelques questions peut-être un peu techniques. Je m'excuse, il est un peu tard. Nous n'avions pas le DOB au moment de la commission des finances et je n'ai pas pu poser ces questions à ce moment-là.

On ne va pas faire la réponse ce soir, mais sur les recrutements, je n'ai pas bien compris ce qui a été dit tout à l'heure. C'est la page 22. Cela mériterait que l'on y voie clair avant le budget peut-être parce qu'on parle de saisonniers, mais il n'y en a pas tant que ça et cela ne peut pas expliquer un tel écart de recrutements. Passer de 114 à 426 par an, cela ne peut pas être les saisonniers quand on sait qu'il n'y en a que 50. Peut-être que l'on peut mélanger parfois les ETP, les emplois, les remplacements, je ne sais pas. Il faudrait peut-être que l'on arrive à y voir clair sur

cette question qui n'est pas neutre et qui nous intéresse tous. Il se trouve que ces chiffres apparaissent dans le DOB. On n'a que ça aujourd'hui pour se faire une idée.

Je poursuis. Il y a un tableau qui m'interpelle, c'est la page 34. Vous avez un graphique sur l'évolution des épargnes. Je vais vous faire une confidence. Je pensais que la situation financière à la Ville roulait. Si on nous a fait des reproches sur l'Agglomération, et la Chambre Régionale des Comptes avait pointé le fait qu'il y avait eu des difficultés et qu'en 2017 on les avait stabilisées avec une perspective de sortie de la situation 2021-2022 – c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit, pas moi – à la Ville au contraire, la situation s'était considérablement améliorée et on avait des ratios qui étaient tous bien meilleurs en 2017 qu'en 2008, avec tous les travaux qui ont été faits. Je parle du taux d'épargne, etc... Ecoutez, regardez-les ! C'est simple. Là, je vois une épargne nette négative en 2022 et en 2023 et vraiment, je m'interroge. L'épargne nette négative, ce n'était pas arrivé depuis l'année 2003. Progressivement, à partir de 2008, elle était remontée autour de 1 million d'euros en moyenne par an avec des pics, un peu moins, un peu plus, 1,5 million d'euros, 1,2 million d'euros, 1 million d'euros, 700 000. Là, je vois une épargne nette négative en 2020, en 2022, en 2023 et je vois surtout dans les projections que cela s'aggrave considérablement en 2024, 2025, 2026.

Il faudra que l'on trouve des explications, mais à partir du moment où on avait transféré les écoles et des charges fixes à l'Agglomération, et Monsieur le Maire, Président de la Commission d'évaluation des charges, nous a dit hier qu'en plus, cela avait été sous-évalué par les communes, je pensais qu'on allait retrouver de la respiration. Il se trouve que ce n'est pas le cas et que la situation financière devient vraiment pour le coup préoccupante et je ne sais pas pourquoi. Que l'on s'endette pour réaliser des investissements, tout le monde le comprend, mais que l'on se dégrade alors que l'on ne s'endette pas, j'avoue que je ne le comprends pas.

J'en parle souvent, cela agace mes collègues, mais je pense que la désorganisation que je dénonce dans les services depuis longtemps y est pour quelque chose. On laisse filer, cela dérape et cela coûte plus cher alors que l'on ne fait pas plus de choses. J'ai demandé en commission des finances et RH également à ce qu'une fois pour toutes on mesure le taux de rotation dans nos services de nos cadres. C'est le premier critère de risques psychosociaux et je repose la question ce soir : pourquoi est-ce qu'on ne le mesure pas afin de se comparer aux autres collectivités puisque ces données sont nationales et sont obligatoires ? Je repose la question. Je n'aurai certainement pas de réponse, mais je le refais.

Quand je vois les projections budgétaires qui arrivent, j'allais vous poser la question, mais je viens de réaliser, page 39, quand on voit l'épargne nette qui tombe à – 1,3 million d'euros, - 1,5 million d'euros, - 1,5 million d'euros par an, que là-dedans on n'intègre pas le futur fonctionnement du musée parce qu'il ne sera pas ouvert. Dans ces projections-là, quel taux de subventionnement a été calculé pour l'investissement du musée ? Moins vous avez de subventions, plus votre annuité de dette augmente et donc, plus vos ratios se détériorent. Sur quelle base ont été faites ces projections ? Je pose la question.

Autre chose, vous parlez d'une hausse de taux de fiscalité envisagée. Normalement, lors du DOB on donne une direction, une fourchette ou quelque chose. Il n'y a pas

de chiffre, mais pourtant, il y a des projections budgétaires. Avec quels chiffres est-ce qu'elles ont été faites ? Avec quel taux d'augmentation ont-elles été faites ? Si un taux d'augmentation est prévu, est-ce que vous pouvez nous dire combien cela représente par ménage ?

J'en termine. Sur la culture, il y a quelque chose qui m'interpelle et je vais vous répondre, Madame Piot, sur la suite après. C'est aussi la disparition de Mont de Marsan Sculptures. Nous nous étions collectivement engagés à le faire tous les deux ans. En 2020 et 2021, c'étaient les deux premières années. 2022-2024, cela fait deux éditions qui n'ont pas eu lieu.

J'en viens à ce que vous dites, Madame Piot, parce que M. DUTIN et M. BACHE nous ont interpellés en Conseil d'Agglomération sur la question et je pensais que ce n'était pas le lieu puisque vous parliez des élections internes au Conseil Municipal de Mont de Marsan.

Vous nous parlez de griefs personnels, de surjouer une opposition, le pire de la politique, les chicayas. Je vous demande de penser que vous avez en face de vous des gens qui peuvent être sincères. Si on va dans la polémique, je n'ai jamais annoncé que je votais contre un budget pour voter pour, pour des calculs politiques inavouables. Je suis désolé, Monsieur Baché, mais quand on ment, cela pose des problèmes.

J'ai un vrai problème philosophique. Qu'est-ce qu'une élection municipale ? On vote pour une équipe, une philosophie, un programme. On est d'accord. Je considère que rien de tout cela n'a été respecté, ni la philosophie de l'union qui a été faite - les Montois n'ont jamais voté pour un bashing de Geneviève DARRIEUSSECQ en masse. Sinon, ils auraient voté pour vous. Or, c'est ce qui se passe. Personne ne nous a donné mandat pour faire cela. Je suis désolé, personne. On a été élus ensemble pour travailler ensemble.

Je m'exprime systématiquement, je pose des questions, je fais des critiques précises. Je ne vois pas ce qu'il y a de politicien dans toutes les questions que j'ai posées sur le musée jusqu'à maintenant. Je n'en vois pas une seule, mais peut-être allez-vous m'éclairer. Je n'en vois aucune.

Sur le programme, on a été élus tous ensemble sur un projet. Je vous invite à le relire. Nous ne respectons aucun des engagements que nous avons pris, ou quasiment aucun. Cela me pose un problème. Je suis peut-être de la vieille école, mais pour moi, une élection c'est un contrat. Un contrat vis-à-vis des citoyens sur une philosophie et sur un projet. Il peut arriver des choses au cours d'un mandat. Il peut y avoir des crises externes, financières ou autres, mais en dehors de cela, on doit s'y tenir. Je considère que ce n'est pas le cas et que les problèmes viennent de là. On me parle de rancœur, mais excusez-moi, ne pas avoir été élu au Conseil Départemental est le dernier de mes soucis. Je m'en moque éperdument, vraiment. Je n'ai aucun remords, aucun regret, je n'y pense même jamais, sauf quand vous m'en parlez. Cela m'est totalement égal. J'ai refait ma vie professionnelle, cela me libère du temps et c'est parfait pour moi.

La question est de fond. Elle est de fond à l'Agglomération sur tout un tas de choses et elle est de fond sur la Ville. Quand il y a une crise en démocratie, qu'est-ce qu'on

fait ? Fort heureusement, la démocratie, ce n'est pas la guerre. Il y a des solutions. Le retour aux urnes en est une. On dit aux Montois : « On s'est présentés à vous avec un projet et une philosophie. Ce n'est pas ce qu'il se passe. Qu'est-ce que vous en pensez ? » Si on doit retourner aux urnes, j'y suis tout à fait disposé et cela peut clarifier les choses. Si suffisamment de personnes le veulent, on peut le faire. Je n'ai pas beaucoup d'espoir sur le fait que l'on soit suffisamment nombreux à le souhaiter, mais tout ce qu'on fait là, on le fait au nom des Montois et avec le mandat qu'ils nous ont donné. À partir du moment où on considère qu'il n'est pas respecté, on se met en retrait.

Pourquoi est-ce qu'on ne constitue pas un groupe ? J'ai regardé dans le règlement intérieur. Il se trouve que cela n'existe pas dans le Conseil Municipal. Il y a des assemblées où cela existe, mais dans le Conseil Municipal, vous le relirez Monsieur Baché, cela n'existe pas. Il y a des listes, pas des groupes. Juridiquement, cela n'existe pas. On peut peut-être le créer si on se met d'accord, mais cela n'existe pas dans notre règlement intérieur.

Est-ce que ma position ou celle de certains de mes amis est dissimulée ? Je ne le crois pas. Je ne sais pas ce qu'il faut que j'explique ou que je dise de plus pour que vous considériez que je ne cautionne pas la politique qui est menée. Je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse de plus. On me reproche déjà d'en faire trop. Maintenant, ce n'est pas un drame ; on est en démocratie et au bout du bout, ce sont les Montoises et les Montois qui nous jugeront. Si c'est demain, nous y sommes disposés. Si c'est dans deux ans, on verra. J'espère avoir répondu à vos questions, Madame Piot.

Mme PIOT : D'abord, je me m'adressais pas à Mathieu ARA...

Monsieur le Maire : S'il vous plait, on fait un petit échange et on essaie de revenir sur le fond après.

Mme PIOT : Je ne m'adressais pas à Mathieu ARA. Je ne sais pas pourquoi il s'est senti étonné. J'ai parlé des élus qui ne signaient pas la tribune. Je pense qu'il n'est pas le seul. D'autre part, il y a une autre solution. Vous dites, on ne peut pas créer un groupe, mais il y a aussi la démission. Cela existe. Il faut avoir un peu de courage.

Enfin, vous parlez de gens qui disent ne pas vouloir voter un budget et qui ensuite le votent. Je ne me sens pas concernée par cette attaque. Donc, je ne vois pas pourquoi vous vous êtes adressé à moi sur cet aspect-là par rapport à mes questions.

Monsieur le Maire : Je voudrais que l'on s'exprime sur le fond du DOB, il n'y a que cela qui m'intéresse. Il y a des questions de fond qui ont été soulevées, y compris par Mathieu ARA et je vais essayer d'y répondre avec Christophe.

M. DUTIN : Vous me donnez la parole en indiquant qu'il faut parler du fond. Je m'en suis exprimé.

J'ai eu l'impression que M. ARA faisait un discours de politique générale. D'abord, Monsieur Ara, je pense que nous avons les mêmes notions de démocratie et de vote. Je vous le dis très tranquillement, le vote à la communauté d'agglomération sur le budget est un vote – et vous vous en rappellerez – qui était à bulletin secret et je ne pense pas avoir ma langue dans la poche et quand j'ai quelque chose à dire

à quelqu'un, je le lui dis en face et je vous dis que mon vote a été en cohérence avec ce que j'avais indiqué. Que les choses soient claires... C'est la première chose. Vous me laissez terminer ? Vous accusez...

M. ARA : Respectez les citoyens !

M. DUTIN : C'est quand même assez insupportable. Vous prétendez sans avoir une once de commencement de preuve de quoi que ce soit. Donc, stop. Par contre, lorsque vous nous parlez de respecter les citoyens, je vous retourne la parole.

Nous, nous sommes clairs depuis le départ. Tout à l'heure, on nous disait que c'était une posture. Non, ce sont nos convictions. Nous avons été battus sur un programme qui était le nôtre, mais cela ne nous empêchera pas aujourd'hui de continuer à dire ce que nous avons envie de dire.

Par contre oui, la posture est de votre côté et cela ne date pas d'aujourd'hui. Cela date pratiquement depuis le début. On ne va pas se raconter d'histoires sur la façon dont a eu lieu l'élection, notamment au niveau de la présidence de la Communauté d'Agglomération avec un candidat qui était sorti d'un chapeau, avec un nom qui était sorti alors que personne ne s'y attendait. On savait très bien que c'était une manipulation. Depuis le départ, votre ver est dans le fruit.

Aujourd'hui, si vous voulez tirer les conséquences de tout cela et prendre votre liberté, faites-le. Démissionnez ! Vous estimez aujourd'hui que vous n'êtes pas bien dans la majorité où vous êtes : tirez-en les conséquences à titre individuel. N'attendez pas de l'exécutif qu'il veuille démissionner tout seul, même si c'est le conseil que je lui ai donné dans le cadre d'une autre instance et j'ai été le premier à demander cette démission pour une clarification. Je suis content que vous rejoigniez mon flambeau, mais vous-même avez la possibilité à titre individuel de tirer les conséquences et de dire : « Puisque les électeurs montois m'ont élu sur une liste et sur un groupe et que nous ne tenons pas nos engagements... », partez ! Puisque vous avez aujourd'hui trouvé votre art de vivre dans le cadre de votre nouvelle activité professionnelle, tirez-en les conséquences !

M. ARA : Qui doit partir ? Celui qui tient ses engagements ou celui qui ne les tient pas ? C'est un vrai débat.

Monsieur le Maire : Je vais revenir sur le fond. Il y a eu des questions de fond sur l'épargne nette, sur les recrutements.

Sur les recrutements, on va amener une précision sur les 423, parce que je ne les ai pas vus dans les ETP. Ce sont les ETP qui parlent. On est à 264 et je pense que l'on a un peu baissé d'une année sur l'autre. On va regarder exactement ce qu'il y a dedans. Est-ce que ce sont des entretiens avec des saisonniers ? Tout à l'heure, on a délibéré sur un poste qui existe déjà et que l'on bascule sur autre chose. Est-ce qu'il rentre dans ce compteur-là ? J'ai entendu cette remarque il y a deux jours. C'est la même aujourd'hui. Elle est tout à fait fondée. On va éclaircir ce sujet, mais je vous garantis que l'on n'a pas embauché 423 personnes en net.

Sur l'épargne nette, on est sur une prospective au fil de l'eau, page 39. On a un peu d'inflation même si elle peut se tasser l'année prochaine. On a le fonds de péréquation qui va progressivement s'éteindre. On a anticipé une baisse de la solidarité communautaire puisque c'est ce qui semble se profiler au niveau de

l'Agglo, et on a mécaniquement des hausses de fonctionnement qui sont à hauteur de 2,5 sur le fonctionnement, les fluides également. On avait bénéficié l'an passé du filet de sécurité. Ce ne sera pas le cas cette année. Et on a des charges de personnel qui, mécaniquement, GVT, indice, etc., augmentent même si on reste à iso.

Tout cela mis bout à bout produit un effet ciseau qui fait que l'on est sur une trajectoire où on va avoir une épargne nette négative.

D'où en responsabilité les choix que nous avons à faire pour essayer de redresser la barre de cette épargne. Il y a plusieurs possibilités. On peut travailler sur les charges de fonctionnement, sur les non-remplacements de salariés qui partent à la retraite avec les limites que cela peut avoir parce qu'on demande beaucoup à nos agents. On leur demande de faire plus avec moins de moyens, en tous cas en personnel. Cela peut être aussi des recettes fiscales. On étudie des projections de l'ordre de 2 à 3%. Cela reste encore à peaufiner.

Je le dis tout de suite, un pourcentage, cela ne veut pas dire grand-chose. Il faut que ce soit ramené à une base. On est bien d'accord. 100% de pas grand-chose, c'est moins que 3% de beaucoup. Il faut que l'on regarde tout cela avec beaucoup d'attention.

En termes de montant, si on va vers cela, on va faire attention à essayer de limiter l'impact par foyer à une quarantaine ou une cinquantaine d'euros parce qu'on sait qu'il y a l'effet bases derrière. On sait qu'il peut y avoir aussi des impacts sur la taxe des ordures. À la fin, c'est tout ce qui est en bas à droite. Même si les mesures du gouvernement à une époque ont permis de faire disparaître certaines taxes, cela crée un peu de pouvoir d'achat, et même si on distribue un peu de salaire et que cela fait un peu plus de pouvoir d'achat aussi, même si on n'aura pas une inflation à 6 ou 7, mais à un peu moins, il faut quand même que l'on soit vigilants sur cet aspect-là. C'est un équilibre qui est tenu.

Voilà ce que je voulais dire sur l'aspect technique, mais j'ai sûrement éludé des choses. Sur la partie recrutement, on vous amène une réponse plus précise parce que ce chiffre-là m'interpelle.

M. HOURCADE : Sur le chiffre des recrutements, la note des RH sur l'activité des recrutements fait bien état de procédures de recrutements qui n'ont pas débouché à chaque fois sur un nouveau poste. Ainsi, dans ce tableau qui concerne les 4 entités de l'Agglomération, si on regarde uniquement la Ville, il y en a eu 140 en 2022, 100 en 2023. L'augmentation est sur l'Agglo.

Ce qui a été pris en compte qui ne l'était pas auparavant, ce sont les mobilités internes et le travail d'accompagnement professionnel qui a été fait auprès des agents, les demandes de disponibilité et de mutations. Concernant les saisonniers en période estivale, on travaille sur 147 saisonniers et leur recrutement n'était pas pris en compte sur les années 2019, 2020 et 2021.

Voilà ce que je peux vous dire sur les recrutements.

Monsieur le Maire : On va affiner tout cela, mais même les 100 ou 120, je ne les ai pas vus. On va regarder. Ce sont des procédures de recrutements. Ce n'est pas du net. Merci.

Mme DARRIEUSSECQ : Ces affaires de recrutements, c'est le cumul des chiffres Agglo, Ville, etc. Il y a les explications derrière. Il y a les mutations, les retraités, les démissions, etc., et quand on regarde la courbe des âges de notre Agglomération, on se rend compte qu'il va y avoir aussi beaucoup d'évolutions puisqu'il y a beaucoup de personnes qui arrivent à la retraite dans quelques années et même assez rapidement.

Jusque-là, je constate, d'après ce document, qu'il y a 10 personnes en plus entre 2021 et 2023.

Ce qui me pose question sur un plan très général, c'est une épargne nette négative, une capacité de désendettement de 14 ans. La capacité de désendettement, en fait, peut varier d'une année à l'autre. Si on a une épargne nette qui n'est pas bonne, cela fait monter la capacité de désendettement de façon importante alors que si l'épargne nette est positive, ça la fait descendre.

Néanmoins, nous aurions moins de stock d'emprunts, mais une capacité de désendettement plus importante avec un fonctionnement qui a beaucoup augmenté. Donc, on est dans une espèce d'entonnoir qui n'est pas excellent, mais c'est un entonnoir que l'on a pu connaître où on peut gérer les choses, me semble-t-il, sans être catastrophiste.

Par contre, quelles sont nos capacités à pouvoir, sur la durée, envisager les gros investissements, c'est-à-dire 15 millions d'euros pour un musée ? J'ai lu dans les documents que l'on parle de 3,5 millions d'euros - c'est pratiquement terminé, donc cela va être payé – pour le square de Laulom. J'ai additionné. C'est écrit comme ça. C'est très important. Tous ces investissements, il va falloir les mettre en œuvre. Ce qu'il nous faut, c'est véritablement un tableau avec cette capacité sur les années à venir à pouvoir investir, mais aussi et surtout à tenir le fonctionnement. Si nous ne tenons pas le fonctionnement, nous dégraderons sans arrêt les choses.

Je ne sais pas si cela a été fait, mais je trouve un peu difficile d'entendre que l'on va augmenter les impôts, on ne sait pas, 2%, 3%, 1%, 20%... Je crois que les Montois méritent qu'on leur dise : on a besoin de tant, si on veut augmenter. On peut être d'accord, pas d'accord. Moi, je reste persuadée que l'on doit pouvoir faire sans augmenter, mais c'est moi. Mais sur ce budget, si on peut dire : il nous faut tant – je l'avais fait en 2014. J'avais dit, il va nous falloir tant. Donc, on va augmenter deux fois de 5%. On l'avait fait. On avait mis cela sur la table. Les gens étaient informés et cela s'était passé sans qu'il y ait de... Pardon ?

M.HEBA : (Inaudible)

Mme DARRIEUSSECQ : On n'avait rien baissé du tout de significatif, Farid. Les subventions aux associations...

M. ARA : Elles n'ont jamais été aussi hautes qu'avec nous, jamais.

M.HEBA : (Inaudible)

Mme DARRIEUSSECQ : Bon allez ça va. Reste... Tais-toi, c'est pas grave.

M. HEBA : Quoi tais-toi ?

Mme DARRIEUSSECQ : Et donc...

M. HEBA : Je n'ai pas le droit à la parole, d'accord.

Mme DARRIEUSSECQ : Je voudrais m'excuser... Remarquez moi j'ai...

Monsieur le Maire : On va laisser terminer Mme DARRIEUSSECQ.

M. HEBA : On m'a dit un jour que je faisais un peu tache, avec une couleur un peu...

M. ARA : Qui t'a dit ça ? Moi, je t'ai dit ça ?

M. HEBA : (Inaudible)

M. ARA : Tu fais des accusations de racisme très graves. Qui t'a dit ça ? C'est grave. Vous ne pouvez pas laisser dire ça, Monsieur le Maire.

M. HEBA : (Inaudible) On m'a dit qu'il en fallait un dans une équipe.

Mme DARRIEUSSECQ : Monsieur le Maire, je pense que vous avez laissé se développer une telle haine entre les gens que tout cela est absolument lamentable. Farid HEBA, c'est moi qui suis allée le chercher en 2008.

M. HEBA : Je regrette... (Inaudible)

Mme DARRIEUSSECQ : C'est pas un problème, calme-toi Farid.

M. HEBA : Je te remercie de me dire de me calmer. Mathieu a été élu au Conseil Départemental, mais il a été élu avec les voix du Front National.

M. ARA : Quelle honte ! Farid, ce que tu dis est scandaleux. Tu as le cerveau qui a grillé, Farid. C'est très grave.

M. HEBA : (Inaudible)

M. ARA : J'ai répondu à la radio que je n'appelais aucun électeur du Front National à voter pour moi. Moi je l'ai dit Monsieur DAYOT.

Monsieur le Maire : Je vais couper les micros.

M. ARA : Alors que Farid, ton héros Charles DAYOT... (Micros coupés) soutenu par Michaël AULNETTE le Front National ton héros Charles DAYOT, lui n'a pas demandé de ne pas avoir ses voix. Ton grand héros soutenu par le Front National, pas moi, ne raconte pas n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Je vais couper les micros. S'il vous plait. On va essayer d'arrêter de se donner en spectacle. On va laisser terminer Mme DARRIEUSSECQ.

Mme DARRIEUSSECQ : Je disais qu'avec les ambitions de la Ville, faire de la prospective, dire aux personnes où elles vont pour qu'elles ne soient pas surprises serait, je pense, une bonne chose. C'est vrai qu'il n'y a pas d'indication sur les taux d'imposition. Qu'est-ce que vous attendez comme somme pour faire quoi ? C'est ce qu'il nous manque.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le fond ?

M. PIARRINE : J'en avais, mais je les ai un peu oubliées. Je m'excuse par avance auprès de Mme BOURDIEU parce qu'on est quasiment voisins. Je la vois passer devant chez moi tous les jours en vélo électrique subventionné par la Ville.

Le tableau synthétique de la page 40 est bien pour les gens comme moi qui ont besoin de simplicité. Je ne vois pas la ligne gadget. Sur le budget de l'Agglo, il y a 50 000 € pour l'environnement. Là, on n'a même pas 50 000 € pour l'environnement. Il n'y a pas de ligne pour l'environnement. Je n'attends pas de réponse parce que je la connais par avance. C'est celle de la transversalité de l'environnement. J'appelle pour la dixième fois à la transparence sur le fléchage qui est lié à l'environnement car cette opacité permet une chose, permet de dire que l'on fait sans faire vraiment. On réclame à l'Agglo un budget annexe pour l'éducation. Cela va exactement dans la même idée de montrer où on flèche. Là, c'est toujours très opaque. Je plaisantais sur ce tableau synthétique. On n'a que ce tableau synthétique. Où vont ces 4 millions d'euros de voirie, 1 million d'euros de sport ? On ne le sait pas. Tout cela pour dire qu'il n'y a pas de choses avérées sur un financement qui ira à une politique volontariste sur l'environnement.

Je m'excuse vraiment de parler de fond parce que je sais que cela n'intéresse pas les gens.

Monsieur le Maire : Je suis embêté que personne ne vous écoute. S'il vous plait, est-ce qu'on peut respecter les gens qui parlent et ne pas les interrompre ? C'est valable pour tout le monde, y compris ceux de mon équipe.

Mme DARTEYRON : Ma question est sur le recrutement sur la page 22 et par rapport à la question que j'ai posée tout à l'heure, je vois dans les recrutements au musée en 2023, 3 personnes. Je suppose qu'il y a le régisseur. Je crois que Philippe, et je te remercie pour ta réponse, tu m'a dit 7 personnes. Est-ce que cela veut dire qu'auparavant sur le musée intégralement ouvert, il n'y avait que 4 personnes et qu'aujourd'hui, avec un musée partiellement ouvert, on en a 7 ?

M. DE MARNIX : Il y a un certain nombre d'agents qui sont en arrêt maladie. Je pense que c'est là où on va trouver la différence. Je ne peux pas donner plus de précisions.

Monsieur le Maire : Je pense que ce n'est pas ce que tu dis, mais je ne voudrais pas que ça laisse penser qu'ils ne glandent rien au Musée. On va se dire les choses. C'est de cette façon que cela peut être interprété et c'est loin d'être le cas.

Mme DARTEYRON : Ce n'est absolument pas mon propos et tout le monde sait quel attachement j'ai à nos agents. Ce n'est pas le propos.

M. GOURDON : Je me permets de prendre la parole. Je ne parle pas souvent. Je vais parler pour moi personnellement. Je suis horrifié de ce que je vois et de ce que j'entends. D'abord, je ne jette la pierre à personne. On est tous redevables devant nos électeurs, devant les gens qui nous ont élus. Evidemment, il y avait un programme. Il y a des choses qui sont faites, d'autres qui ne sont pas faites, d'autres qui vont se faire. Il y a une majorité, il y a une opposition, il y a un débat. Il devrait y avoir un débat et on ne parle que des personnes. Je vais être trivial : cela me casse les pieds.

Je fais un peu bisounours. Je ne suis piloté par personne. Il y a quand même un principe fondamental, c'est la fidélité. Je suis parti sur une liste parce que j'ai été sollicité et j'ai pris cela comme un honneur et je vais m'efforcer d'honorer cette demande jusqu'en 2026. Après, on verra. J'irai à la pêche, peut-être.

Je ne comprends pas où on est. Je suis un peu comme les passants dans la rue qui se disent : « Qu'est-ce que c'est ce bordel ? » Qu'est-ce que c'est ce bordel ? Dans notre assemblée, on a un maire, Charles, qui m'a sollicité et à qui je serai fidèle jusqu'au bout parce que quand je suis engagé, je le reste et je le dis devant tout le monde, mais nous avons aussi une ancienne ministre, des conseillers départementaux, des conseillers régionaux. Comptez les compétences que l'on a. Bien sûr que l'on n'est pas tous d'accord.

Je vais vous faire un aveu. J'ai toujours voté à gauche et pourtant, je n'étais pas toujours d'accord, mais j'ai voté quand même et j'en ai avalé des couleuvres, et ceux qui ont voté à droite en ont avalé aussi. Mais les mecs, on est à Mont de Marsan. Quand il y a des projets qui m'intéressent, j'y vais. Je ne vais pas me poser la question de savoir si c'est Pierre, Paul ou Jacques qui les a proposés. On peut être d'accord, pas d'accord, on discute. C'est le débat, mais le débat, c'est-à-dire que l'on essaie de dire comment on peut travailler. S'il y en a qui ne veulent pas travailler, ils ne travaillent pas avec nous. C'est le cri du cœur. Il y a des choses qui me dépassent. Si on veut travailler, on travaille et si on ne veut pas travailler, on ne travaille pas. En 2026, Alain l'avait dit en Conseil Communautaire, ce sont les électeurs qui jugeront et s'ils ne sont pas d'accord, il nous enverront promener et ils auront bien raison.

Je ne parle au nom de personne. C'est moi qui parle. Par contre, c'est la fidélité. Mathieu, je t'ai écouté. On a été élus ensemble, on y va et s'il y a des gens de l'opposition qui sont avec nous et qui viennent nous rejoindre sur des projets, tant mieux. Et s'ils ont des projets qui nous intéressent, on y va. On a des compétences autour de nous, on a des services qui bossent, des gens qui bossent.

Excusez-moi, je ne prends pas souvent la parole, mais que l'on se mette au boulot ! Il y a des gens qui sont au boulot, que l'on s'y mette.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire : Je vous propose de clore ce débat. Je n'ai pas pris la parole et je vais dire deux-trois petites choses. Je vais attendre que tout le monde soit attentif.

Pour être précis, j'ai indiqué tout à l'heure 2 à 3%. C'est de cet ordre-là.

Sur les sujets à venir, parce qu'il y avait un petit côté « il n'y a pas grand-chose à part le musée », il y a l'Ilot Laulom qui est plus qu'un square, Madame Darrieussecq. C'est 7000 m² que l'on rend à la nature. Ce n'est pas un petit square, mais un grand square de 7000 m². La vidéoprotection est un des sujets sur lequel on va travailler, les enfouissements de réseaux, les tennis de la Hiroire, l'aménagement du Carboué, les travaux de Wlérick, le Café Music que l'on termine, Henri Farbos. Il y a des choses qui se font. Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a rien.

Sur le fonctionnement, on ne va pas faire les choses avant que la commission se soit réunie sur les associations, les projets, etc., mais on peut quand même se dire qu'on a la fierté de pouvoir maintenir pas loin du million d'euros pour nos associations. L'argent ne fait pas toujours le bonheur, mais il peut y contribuer.

Sur la musique, on continue à verser plus de 300 000 € pour notre école de musique pour que nos gamins puissent faire de la musique. Sur l'animation du cœur de ville,

c'est une soixantaine d'animations en cœur de ville, ce qui n'est pas sans nous poser des problèmes, et je salue le boulot qui est fait par les agents. Ce que je dis n'a pas l'air de vous intéresser, Geneviève...

Sur le verdissement, il y a le square de 7000 m² qui va permettre d'avoir un peu de verdissement. On a pris l'initiative avec Gilles, Marie-Christine et d'autres élus d'essayer de fleurir un peu le haut de la rue Gambetta.

On contribue un peu plus à la culture avec un peu plus sur le flamenco. Sur Mont de Marsan Sculptures, on va parler sculpture en 2025. Est-ce que cela s'appellera Mont de Marsan Sculpture ? On verra, mais il y a quelque chose qui va se passer.

On veut essayer de mettre des ombrières sur la partie de la place Charles de Gaulle avec le flamenco, mais on ne voudrait pas que ce ne soit que sur le flamenco, pour que l'on ait un peu d'ombre parce qu'on ne peut pas planter des arbres partout là-bas.

On continue aussi sur l'éclairage public. Je crois que maintenant les Montois le voient. Vous disiez que les Montois parlaient tout le temps des chicayas. On ne doit pas rencontrer les mêmes Montois. Ils veulent que l'on règle les problèmes de leur rue. Ils veulent que l'on avance sur des dossiers très concrets. Heureusement que les Montois ne pensent pas qu'à cela. Il y a un petit microcosme, mais ce ne sont pas les Montois.

Tous ces éléments-là me font dire quand même que ce n'est pas un budget qui est complètement creux et que s'il y a un petit peu de fiscalité en plus, ce n'est pas pour boucher les trous, mais pour maintenir un service public de qualité. Je suis autant attaché que vous au service public et même si beaucoup de compétences ont été transférées à l'Agglo, il y a un service public qui persiste aussi à la Ville et je le dis, voter le budget doit être aussi un acte en responsabilité pour donner des moyens, que l'on parte en vacances ou pas ensemble. Le premier objectif est de donner de l'oxygène et des moyens à nos agents et au service public pour pouvoir continuer à avoir ce service public de qualité.

Je suis très conscient qu'on leur demande de faire plus avec moins qu'avant. Cela ne date pas de mon arrivée, mais cela s'est amplifié. Je le dis, les personnes ont le droit de ne pas voter le budget pour des raisons de projets, pour des raisons nobles. Pour des raisons simplement de chicayas personnels, cela me semble être décorrélié des responsabilités que nous avons pour que le service public soit à la hauteur de ce qu'attendent les habitants. Il n'y a que cela qui les intéresse.

Je vous souhaite une bonne soirée. Merci pour ce débat.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes 3 500 habitants et plus,


Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

La séance a été levée à 22h19

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Jeanine LAMAISON
Secrétaire de séance



Charles DAYOT
Maire

